

Sommaire

INTRODUCTION	1
PARTIE 1: CONCEPT THEORIQUE SUR LE FINANACEMENT DU DEVELOPPEMENT	- 4 -
CHAPITRE 1: LE FINANCEMENT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT	- 5 -
1-1. LES BESOINS DE FINANCEMENT INTERNATIONAL.....	- 5 -
1-2. AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	- 7 -
1-2-1. DEFINITION ET CHAMP D APPLICATION	- 7 -
1-2-2. LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	- 8 -
1-2-3. DONNEES STATISTIQUES	- 8 -
1-2-4. CRITIQUES DE L'APD.....	- 9 -
1-3. INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER.....	- 10 -
1-3-1. DEFINITION.....	- 10 -
1-3-2. LES IMPACTS DE L'IDE.....	- 10 -
1-4. LES EFFETS DES APPORTS DE CAPITAUX SUR LES PED.....	- 12 -
CHAPITRE 2 : LE FINANCEMENT LOCAL DU DEVELOPPEMENT	- 13 -
2-1. LE FINANCEMENT BANCAIRE.....	- 13 -
2-1-1. LES POLITIQUES DE CREDITS.....	- 14 -
2-1-2. ARBITRAGE ENTRE CREDIT A COURT, MOYEN ET LONG TERME – CREDIT D'INVESTISSEMENT OU CREDIT DE CONSUMMATION	- 15 -
2-1-3. LES CREDITS BANCAIRES.....	- 15 -
2-2. LE FINANCEMENT PAR L'INSTITUTION DE LA MICROFINANCE.....	- 21 -
2-2-1. LES CREDITS DE LA MICROFINANCE	- 23 -
2-3. L'EPARGNE	- 25 -
2-3-1. L'EPARGNE DE L'ENTREPRISE : AUTOFINANCEMENT	- 25 -
2-3-2. L'EPARGNE DES MENAGES	- 27 -
2-3-3. L'EPARGNE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	- 30 -
PARTIE 2 : ANALYSE DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR	- 33 -
CHAPITRE 3 : L'APD ET L'IDE A MADAGASCAR	- 30 -
3-1. L'APD.....	- 30 -
3-1-1. ROLES ET OBJECTIFS DE L'ADP.....	- 30 -
3-1-2. LES TYPES D'AIDE.....	- 30 -
3-1-3. LES CONDITIONS DE FINANCEMENT DES AIDES	- 31 -
3-1-4. L'EVOLUTION DE L'APD REÇUE PAR MADAGASCAR	- 31 -
3-1-5. CARACTERISTIQUES DE L'AIDE	- 33 -
3-1-6. SITUATION DE L'AIDE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE (2009-2011).....	- 35 -
3-1-7. RELATION ENTRE APD ET LE DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR	- 36 -
3-2. L'IDE.....	- 37 -
3-2-1. L'EVOLUTION GLOBALE DU STOCK D'IDE	- 37 -

3-2-2.	ANALYSE DES FLUX D'IDE PAR BRANCHE D'ACTIVITE	- 38 -
3-2-3.	REPARTITION DU FLUX D'IDE SELON LE PAYS D'ORIGINE ⁽⁷⁾	- 39 -
3-2-4.	LE VOLUME DE LA PRODUCTION DES IDE A MADAGASCAR	- 40 -
CHAPITRE 4 : LE FINANCEMENT LOCAL DU DEVELOPPEMENT		- 42 -
4-1.	<i>L'INTERMEDIATION FINANCIERE DECENTRALISE : LA CECAM</i>	- 42 -
4-1-1.	HISTORIQUE DE LA CECAM	- 42 -
4-1-2.	STRUCTURE ET ORGANISATION	- 43 -
4-1-3.	LES CREDITS OFFERTS PAR CECAM	- 46 -
4-2.	<i>ANALYSE DE L'EFFICACITE DE CECAM</i>	- 49 -
4-2-1.	EFFICACITE SUR LA PRODUCTION ET LE REVENU	- 49 -
4-2-2.	LES OBSTACLES RENCONTRES	- 52 -

INTRODUCTION

Plusieurs études économétriques récentes sur des données de comparaison internationales ont permis de montrer l'étroite association qui existe entre le niveau du développement du secteur financier et la croissance économique.

L'idée générale consiste à penser que le développement financier permet d'améliorer l'efficacité de l'allocation de capitale qui aboutit à une augmentation de la productivité, puis aura un impacte positif sur le taux de croissance à long terme de l'économie.

Le processus de développement demande d'importants financements que les seules ressources intérieures ne peuvent combler. Aussi, les Etats ont-ils recours au financement extérieur, selon des modalités différentes en fonction de leur niveau de développement. Les pays émergents et à revenus intermédiaires ont accès à tous les instruments de financements extérieurs disponibles, tels les investissements directs étrangers, les emprunts sur les marchés financiers ou auprès des banques commerciales, les financements de bailleurs de fonds sur prêts et sur dons. En revanche, les pays à faible revenu ne peuvent bien souvent financer leur développement qu'en ayant recours à l'aide internationale.

L'aide publique au développement est devenue une nouvelle tendance pour renforcer la relation entre deux ou plusieurs pays qui veulent en tirer profit. L'aide est indispensable pour soutenir les réformes entreprises afin de réduire la pauvreté qui persiste dans de nombreux pays africains. En outre, le cadre d'orientation pour une utilisation plus efficace de l'aide est promoteur. Malgré l'importance de l'aide, les pays en développement devraient s'affranchir ses niveaux élevés actuels d'APD nécessaires pour financer le développement économique et social. Leur besoin de financement est immense pour financer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015, et en premier lieu celui de la réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, la communauté internationale s'est engagée à doubler les montants d'aide publique au développement.

Concernant le financement du développement interne à Madagascar, le système bancaire de Madagascar est entièrement privatisé depuis 1998-1999. L'État s'est désengagé ne gardant que des participations minoritaires dans certaines banques. Des investisseurs malgaches privés sont également présents dans le capital de certaines d'entre elles, mais tous les établissements importants sont à capitaux majoritairement étrangers

Suite à ces différents moyens que Madagascar a l'opportunité de financer le développement, le pays n'arrive pas à combattre la pauvreté. La question qui se pose ici consiste alors de savoir quels sont les impacts de ces financements sur les bénéficiaires.

Il y a plusieurs raisons pour que les financements n'aboutissent pas aux résultats attendus comme la mauvaise gestion et les incertitudes présentent sur l'environnement de l'économie. Alors, la deuxième question consiste alors de savoir dans quelle mesure ces financements du développement conduisent-ils à l'accroissement de la production et des revenus des bénéficiaires.

D'après la théorie de « Financement de transition » de Ragnar Nurske : « un pays est pauvre parce qu'il est pauvre ». Elle reflète l'idée que le développement est une question d'argent. L'épargne est insuffisante car le revenu est bas, celui-ci est bas, car l'accroissement de la production bute sur l'imperfection du marché, du manque de capitaux, sur l'absence de stimulants pour l'investissement. Amorcer le développement, financer la transition, tel est le principal problème, jusqu'à ce que l'épargne intérieure atteigne un niveau satisfaisant et que la croissance s'auto-entretienne.

Dans les années 1960, le sous développement apparaît comme une conséquence de la faiblesse de l'épargne locale. Dans ces conditions, où peut-on trouver de l'argent pour financer le développement ?

Rostoff pensait que l'aide extérieure était une nécessité. Cependant cette aide devait s'arrêter après que les pays sous développés aient atteint le développement. Toutefois, l'aide extérieure engendre une augmentation des dettes pour les autres pays. Aujourd'hui, elle s'est rendue indispensable et sa suppression n'est pas envisageable.

On peut aussi trouver de l'argent en interne, comme dans les théories de Lewis selon la quelle les pays en développement sont caractérisés par la présence d'une économie duale. Dans ces pays coexistent un secteur traditionnel, avec un surplus de main-d'œuvre, et un secteur moderne fonctionnant sur le mode capitaliste: le profit permet de financer l'investissement. La migration de main-d'œuvre provenant du secteur traditionnel vers le secteur moderne tire l'économie, et les profits générés par le secteur moderne créent la croissance et l'accumulation de capital qui financent l'expansion.

Depuis son indépendance, Madagascar bénéficie de l'aide financière venant de l'extérieur et ces aides ne cessent de s'évoluer. La création des institutions de microfinance

n'est venue qu'à partir de l'année 90 et subie une grande révolution depuis 1996 jusqu'à maintenant. L'intérêt de notre étude est de savoir quels sont les résultats de tous ces moyens de financement et quels sont les problèmes qui ne les permettent pas conduire au développement.

Nous essayons de répondre à ces questions en délimitant notre étude sur le cas de Madagascar puis, plus précisément, sur le cas de l'institution de microfinance CECAM.

La méthodologie pratiquée pour cette étude est l'utilisation de données secondaires ou existantes et des littératures spécifiques ayant abordé le thème de notre mémoire afin de nous imprégner des opinions de leurs acteurs.

Nous allons voir dans la première partie du devoir le concept théorique sur le financement du développement qui divise en deux chapitres : le financement international du développement et le financement local du développement. Puis dans la deuxième partie l'analyse du financement du développement à Madagascar que nous détaillerons en l'APD et le cas de CECAM.

PARTIE 1: CONCEPT THEORIQUE
SUR LE FINANACEMENT DU
DEVELOPPEMENT

Dans cette première partie nous allons voir dans le premier chapitre le financement international du développement et dans le deuxième chapitre le financement local du développement.

Chapitre 1: LE FINANCEMENT INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT

1-1. LES BESOINS DE FINANCEMENT INTERNATIONAL

Avant de voir les différentes formes de financement internationales, il faut chercher pourquoi les pays en développement ont besoin de ces financements.

Premièrement, les pays en développement ont tous des besoins énormes en ce qui concerne le financement de ses investissements productifs. La théorie des doubles déficits nous prouve bien ces besoins. En effet, les pays du tiers-monde souffrent d'un manque d'épargne pour financer son investissement. Cette différence entre épargne possible et investissement requis constitue le premier déficit que ses pays doivent combler pour atteindre un minimum de développement. Ensuite, il y a un manque de devises ou de capitaux extérieurs pour les besoins économiques comme pour l'achat des machines par exemple. Les pays exportent des biens pour avoir des devises et ensuite importent d'autres biens qui leurs sont nécessaires, et donc font sortir des devises. La différence entre importation requise et exportation disponible constitue le deuxième déficit des pays en voie de développement. Ils ne peuvent pas importer selon l'exigence de leurs économies.

Le premier déficit est communément appelé déficit en épargne. Quant au deuxième, on l'appelle déficit en devises.

Avant les années septante, les besoins en capitaux des pays en développement sont calculés à partir de ces deux déficits. En effet, on calcul le montant de chaque déficit et en retient comme besoin de financement le déficit le plus élevé. Pour ce faire, les besoins en capitaux sont évalués relativement par rapport :

- à l'objectif de croissance ou d'investissement, jamais « objectif », même s'il s'agit de la capacité d'absorption ;
- à la nature même des apports de capitaux qui seront fournis, notamment en début de période, nature qui agira sur les mêmes variables que la politique interne et sur les paiements d'intérêt et de dividendes à servir, donc sur le déficit en opérations sur biens et services ;

- aux politiques qui seront appliquées par les pays receveurs de capitaux, lesquelles influenceront l'épargne, les importations, les exportations, la productivité du capital ;
- à l'environnement international, qui agira sur les quantités exportées, sur les prix d'importation et d'exportation, lesquels pendant longtemps et paradoxalement ne furent pas pris en compte dans le calcul des besoins en capitaux.

Ainsi, le résultat de calcul des besoins en capitaux des pays du tiers-monde ne reflète guère la réalité et n'est que très approximatif. C'est pour cela que depuis la fin des années 70, on calcul les besoins en capitaux extérieurs des pays en voie de développement à partir d'un modèle de simulation de l'économie mondiale.

Deuxièmement, même si on arrive à déterminer avec précision les besoins en capitaux des pays du tiers-monde, ce n'est pas automatique qu'ils reçoivent de l'aide auprès des pays développés. Ceci dépend encore des capacités de financement présumées des pays industrialisés. « *En 1964, lors de la première session de la CNUCED à Genève, il avait été recommandé que chaque pays économiquement avancé s'efforce de fournir des ressources financières aux pays en voie de développement d'un montant minimal de 1% de son revenu national* »⁽⁶⁾

Troisièmement, la nature des apports de capitaux est multiple et variée. Il y a tout d'abord l'aide publique au développement qui est constitué de dons bilatéraux et contributions assimilables, de prêts bilatéraux, de contributions aux organismes internationaux. Mais on constate vivement que la part de l'aide publique au développement dans les apports en capitaux a fortement diminuée depuis les années 70.

Ensuite, il y a les autres apports publics bilatéraux ou aux organismes internationaux. Après, il y a les apports privés comme les investissements directs, les investissements de portefeuille bilatéral, les investissements de portefeuille multilatéral et les crédits à l'exportation. Les apports privés tendent à augmenter et dépasser même le montant de l'aide publique au développement.

Enfin, il y a les dons des organismes bénévoles qui ne représente qu'une infime partie des apports.

⁽⁶⁾ « *Historique du Comité d'aide au développement de l'OCDE* ». EDITION 2006, page 41

Ainsi, nous avons pu avoir une idée de ce que les pays en voie de développement ont besoin en matière de financement de leur développement vis-à-vis de l'extérieur. On a analysé les déficits de ces pays en termes de financement et on a aussi exposé les contraintes et les différentes formes d'apports qu'ils peuvent avoir auprès de l'extérieur qu'on va voir en ci-après.

1-2. AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

1-2-1. DEFINITION ET CHAMP D APPLICATION

L'aide publique au développement peut être définie comme l'ensemble des ressources, publiques ou privées, transférées à l'échelle internationale à des conditions plus favorables que celles du marché, dans le but de favoriser le progrès économique et social des pays destinataires.

Selon la définition du CAD, l'APD est constituée par « tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales, et qui répondent aux critères suivants :

- i. Émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ; et
- ii. Sachant que chaque opération doit en outre :
 - a) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ; et
 - b) être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 %

Afin d'assurer la conformité des données fournies avec la définition de l'APD, ainsi qu'une cohérence aussi grande que possible entre donneurs. Les limites de l'APD ont été soigneusement dessinées dans un grand nombre de domaines, dont les suivants :

- **Aide militaire** : le financement de matériels ou de services militaires n'est pas comptabilisable dans l'APD. Les activités de lutte contre le terrorisme en sont également exclues. Cependant, les dépenses afférentes à l'utilisation des forces armées des donneurs pour acheminer l'aide humanitaire peuvent être prises en compte.

- **Maintien de la paix** : la majeure partie des dépenses relatives au maintien de la paix est exclue de l'APD à l'instar des dépenses militaires. Cependant, certaines activités utiles au développement et répondant à une définition bien précise qui sont menées dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, peuvent être prises en compte.
- **Énergie nucléaire** : les dépenses qui s'y rapportent sont comptabilisables dans l'APD, à condition qu'elles soient destinées à des usages civils.
- **Programmes culturels** : ils peuvent être comptabilisés dans l'APD s'ils servent à renforcer les capacités culturelles des pays bénéficiaires, mais les tournées ponctuelles effectuées par des artistes ou des sportifs des pays donateurs et les activités visant à valoriser l'image de ces derniers en sont exclues.

1-2-2. LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

En 2000, l'Organisation des Nations unies a précisé le sens et les objectifs de l'aide publique au développement.

Au nombre de huit, les Objectifs du millénaire consistent surtout à parvenir à réduire de moitié la pauvreté dans le monde entre 2000 et 2015:

- 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim de moitié.
- 2. Assurer l'éducation primaire pour tous.
- 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- 4. Réduire la mortalité infantile.
- 5. Améliorer la santé maternelle.
- 6. Combattre le sida, le paludisme et les autres épidémies.
- 7. Assurer un environnement durable.
- 8. Partenariat pour le développement.

1-2-3. DONNEES STATISTIQUES

A. MONTANT GLOBAL

L'aide publique au développement a atteint un montant de 79,5 milliards de dollars en 2004 d'après l'OCDE3 et 106,5 milliards en 2005. Les chiffres de 2005 sont sans doute exceptionnels : ils prennent en compte un allègement de la dette de l'Irak et du Nigeria décidé par le Club de Paris.

En 2009, l'aide publique au développement des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est élevée à 90 milliards d'euros (soit 119,6 milliards de dollars), en hausse de 0,7 % par rapport à 2008.

B. CLASSEMENT DES PRINCIPAUX ETATS DONATEURS

En chiffres absolus, le premier pays donateur en 2011 était les États-Unis avec 30,7 milliards de dollars c'est à dire 0,2 % de leur Revenu national brut (RNB), devant l'Allemagne (14,5 Mds, 0,4 %), le Royaume-Uni (13,7 Mds, 0,56 %), la France (13,0 Mds, 0,46 %) et le Japon (10,6 Mds, 0,18 %).

Comme on le voit, si l'on calcule l'aide publique au développement en pourcentage du revenu national brut de chaque Etat (de manière à tenir compte de la somme des richesses produites en un an dans l'Etat), la situation est fort différente, et l'aide publique au développement des États-Unis (0,2 %) se révèle une des plus faibles de tous les pays membres de l'OCDE, loin derrière la moyenne des autres pays (0,46 %)7.

Il faut néanmoins nuancer cette affirmation car l'aide publique au développement n'est pas le seul flux d'aide. Les flux d'aides privées, en particulier des fondations, sont vraiment considérables, en particulier aux États-Unis.

C. REPARTITION

L'agriculture ne représente que 5 % de l'aide publique au développement, loin derrière les dispensaires, les écoles ou les routes .

1-2-4. CRITIQUES DE L'APD

-Dans un livre intitulé *L'Aide fatale* publié aux éditions Lattès et qui a fait beaucoup de bruit, la Zambienne Dambisa Moyo se demande pourquoi la majorité des pays subsahariens se débattent-ils dans un cycle sans fin de corruption, de maladies, de pauvreté et de dépendance malgré le fait qu'ils ont reçu plus de 300 milliards de dollars depuis 1970. Sa réponse est que les Africains sont pauvres précisément à cause de cette assistance.

-Entre 1970 et 1998, quand le flux d'aide était à son maximum, le taux de pauvreté en Afrique s'est accru de façon stupéfiante : il est passé de 11% à 66%.

-La part de l'APD au financement de l'agriculture reste encore très mince (5 %). Or, l'accroissement de l'agriculture est un des grands moyens pour développer un pays.

-L'APD fait l'objet de nombreux détournements où l'essentiel de ces fonds sert à l'enrichissement personnel des dictateurs-présidents et à rembourser les dettes accumulées. Pas à financer le développement.

Nous reviendrons sur ce sujet (l'APD) dans la deuxième partie en regardant plus près la situation à Madagascar.

1-3. INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER

1-3-1. DEFINITION

Un investissement étranger désigne l'ensemble des ressources (apport en capital ou bénéfices réinvestis) pour une entité résidente et effectué par une autre entité résidente d'une autre économie. La qualification de direct caractérise les investissements directement réalisés par des firmes étrangères qui créent ou développent les entreprises résidentes dans le but d'acquies un intérêt durable dans cette entreprise. L'investissement réalisé donne ainsi le droit à la prise de participation directe à la gestion de l'entreprise d'investissement direct.

1-3-2. LES IMPACTS DE L'IDE

Au-delà de son impulsion macro-économique initiale, l'IDE influence la croissance en améliorant la productivité totale des facteurs et, plus généralement, l'efficacité de l'utilisation des ressources dans l'économie bénéficiaire. Trois mécanismes interviennent à cet égard : les liens entre les flux d'IDE et le commerce extérieur, les retombées et autres externalités dont bénéficient les entreprises du pays d'accueil, et l'incidence directe sur les facteurs structurels de l'économie d'accueil.

A. COMMERCE ET INVESTISSEMENT

Bien que les données économétriques concernant les effets de l'IDE sur le commerce extérieur du pays d'accueil diffèrent sensiblement selon les pays et les secteurs économiques, on s'accorde néanmoins de plus en plus à reconnaître la nécessité de ne pas limiter l'analyse de la relation IDE commerce à l'impact direct de l'investissement sur les importations et les exportations. Le principal intérêt de l'IDE pour les pays en développement en matière d'échanges tient à sa contribution à long terme à l'intégration de l'économie d'accueil dans l'économie mondiale selon un processus faisant vraisemblablement intervenir une augmentation des importations ainsi que des exportations. En d'autres termes, on reconnaît de

plus en plus que les échanges et l'investissement se renforcent mutuellement pour attirer des activités transfrontières. Néanmoins, les autorités des pays d'accueil doivent également prendre en compte l'incidence à court et moyen terme de l'IDE sur le commerce extérieur, notamment lorsque leur balance courante est soumise à des tensions, et ils doivent parfois se demander si certaines des transactions des entreprises à capital étranger avec leurs sociétés mères risquent de diminuer les réserves extérieures.

B. TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

Pour la littérature économique, les transferts de technologies sont peut-être le principal mécanisme par lequel la présence de sociétés étrangères peut avoir des externalités positives dans l'économie d'accueil en développement. Les entreprises multinationales sont la principale source d'activités de recherche et de développement dans le monde développé, et leur niveau de technologie est généralement plus élevé que celui des pays en développement, de sorte qu'elles sont en mesure de générer de très importantes retombées technologiques. Néanmoins, le rôle joué par les entreprises multinationales pour faciliter ces retombées varie selon le contexte et selon les secteurs.

C. AMELIORATION DU CAPITAL HUMAIN

L'incidence majeure de l'IDE sur le capital humain dans les pays en développement paraît être indirecte, et résulter non pas tellement des efforts déployés par les entreprises multinationales que par les mesures prises par les gouvernements locaux pour attirer l'IDE en améliorant le capital humain local. A partir du moment où des individus sont employés par des filiales d'entreprises multinationales, leur capital humain peut être encore amélioré par une formation et un apprentissage sur le tas. Ces filiales peuvent aussi avoir une influence positive sur l'amélioration du capital humain dans les autres entreprises avec lesquelles elles nouent des liens, y compris leurs fournisseurs. A cela s'ajoutent d'autres effets lorsque la main d'œuvre se déplace vers d'autres entreprises et lorsque certains salariés créent eux-mêmes leur entreprise. En conséquence, la question du développement du capital humain est intimement liée à d'autres questions plus larges touchant le développement.

D. CONCURRENCE

L'IDE et la présence d'entreprises multinationales peuvent avoir une forte influence sur la concurrence dans les pays d'accueil. La présence d'entreprises étrangères peut favoriser largement le développement économique en stimulant la concurrence au niveau local, ce qui peut se traduire au bout du compte par une amélioration de la productivité, une baisse des prix, et une affectation plus efficiente des ressources.

Néanmoins, l'entrée d'entreprises multinationales tend aussi à renforcer la concentration sur les marchés des pays d'accueil, ce qui peut entraver la concurrence. Ce risque est aggravé si le pays d'accueil constitue un marché géographique distinct, si les obstacles à l'entrée sont élevés, si le pays d'accueil est de petite taille, si l'investisseur dispose d'une position de force sur les marchés internationaux ou si le cadre réglementaire du pays d'accueil en matière de concurrence est peu développé ou mal appliqué.

E. DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

L'IDE a la possibilité de dynamiser sensiblement le développement des entreprises dans les pays d'accueil. Au niveau de l'entreprise dans laquelle est opéré l'investissement étranger, on constate l'exploitation de synergies avec l'entreprise multinationale qui assure l'investissement, des efforts pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts, et le développement d'activités nouvelles. De plus, on peut constater des gains d'efficacité dans des entreprises sans lien véritable avec l'entreprise directement concernée par des effets de démonstration et d'autres externalités analogues à celles observées au niveau de la technologie et du capital humain. Les données disponibles font apparaître une nette amélioration de l'efficacité économique dans les entreprises achetées par des entreprises multinationales, quoique à des degrés variables selon les pays et les secteurs. C'est dans les industries où il est possible de réaliser des économies d'échelle que les améliorations sont le plus évidentes. Dans ce cas particulier, l'absorption d'une entreprise individuelle dans une entité plus vaste se traduit généralement par d'importants gains d'efficacité.

1-4. LES EFFETS DES APPORTS DE CAPITAUX SUR LES PED

Enfin, dans un cadre plus élargi, les apports de capitaux étrangers impliquent une croissance auto-entretenue. Les rigidités de l'économie et les cercles vicieux du sous-développement peuvent être brisés grâce aux apports extérieurs qui fournissent à l'économie du tiers-monde un support initial de développement. Cette théorie est justifiée par McKinnon en 1964, par Fei et Paaw en 1965, par Chenery en 1963-1966. Nous n'avons pas ici le temps d'exposer cette approche qui est un peu subtil à comprendre mais nous allons simplement donner les textes exacts de P. GUILLAUMONT, dans² : « Chenery a cherché à calculer une *"productivité indirecte de l'aide"* qui ajoutée à la productivité directe, celle qui résulte de l'accroissement initial du facteur limitatif, donne la *"productivité à long terme de l'aide"*. Cette productivité indirecte résulte des changements de paramètres moyens qui peuvent être

² Patrick GUILLAUMONT, « *Economie du développement* », édition DUNOD, page 296

induits par l'usage des ressources extérieures, si l'économie " *se donne* " des paramètres « marginaux » ou d'accroissements convenables... ».

Ainsi, l'efficacité du financement du développement international dépend non seulement de la nature des déficits des pays en voie de développement, mais aussi des capacités des pays développés à promouvoir des apports en capitaux et de la nature même de ses apports. Nous avons vu aussi que les effets de ses apports sont multiples et variés et qu'une bonne analyse est primordiale avant d'entamer une quelconque politique de tentative de développement basée sur le financement extérieurs.

Chapitre 2 : LE FINANCEMENT LOCAL DU DEVELOPPEMENT

L'économie et la technique doivent décider du financement et non l'inverse. Trop souvent, on établit un plan de développement en fonction des moyens financiers dont on dispose alors qu'on sait bien le déficit d'épargne qui sévit les pays en voie du développement. Ce qui explique partiellement son retard de développement.

Il faut au contraire rechercher ce qui est nécessaire pour se développer et ensuite prendre des décisions qui permettent de financer ce développement.

Ainsi, au niveau national, quels sont les moyens de financement de ces plans de développement.

2-1. LE FINANCEMENT BANCAIRE

Par rapport au financement de l'économie et de la production, les instruments dont disposent les banques sont les types de financements classiques que sont:

- les crédits d'investissement, c'est-à-dire à moyen (jusqu'à 7 ans) et/ou à long terme (au-delà de 7 ans) ;
- les crédits d'exploitation, c'est-à-dire les crédits courants de fonctionnement ;
- les crédits de consommation, le plus développé depuis ces dernières années.

D'une manière générale, les banques interviennent dans le financement de toutes activités exceptées celles qui requièrent un faible montant, où l'exercice se rapproche plus de celui du secteur non structuré ou informel. Le soutien de la microfinance est plus adapté à ces activités non structurées et informelles. Chaque banque décide des mérites propres du dossier

de demande de financement qui lui est soumis quelle que soit la catégorie du bénéficiaire (entreprise, particulier, artisans, PME ou grandes entreprises).

Notons que l'intérêt peut être défini comme le coût pour l'emprunt d'argent ou la rémunération d'un prêt d'argent. En effet, l'intérêt est une rémunération pour le prêteur, un coût pour l'emprunteur²⁵. Prêter de l'argent, c'est renoncé pendant un certain temps à l'utilisation de cet argent qui aurait permis, par exemple, de financer des investissements rentables, ou encore de consommer. Il est donc normal que celui qui prête de l'argent reçoive en contrepartie une rémunération.

2-1-1. LES POLITIQUES DE CREDITS

Notons que la banque est le fruit du contexte économique et monétaire de chaque époque.

D'après la loi n°95-030 du 22/02/1996, les établissements de crédit sont des organismes qui :

- effectuent à titre habituel des opérations de banque. Ces dernières comprennent la réception de fonds du public, l'octroi de crédit, la mise à disposition au public ou la gestion des moyens de paiement ;
- peuvent faire des opérations connexes à leur activité telle que les opérations de change, la location de compartiments de coffres forts, le placement, la souscription, la gestion de valeurs mobilières, le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine.

En général, la politique commerciale, notamment la politique de crédit des banques à Madagascar, relève en grande partie des stratégies tirées de leur maison mère, (qui est étrangère depuis la restructuration du système financier ou privatisation). L'orientation donnée par la maison mère cible les besoins spécifiques de la clientèle à Madagascar en matière de crédit, selon les catégories sociales des particuliers, l'importance des entreprises et des créneaux porteurs, tout en tenant compte du comportement local d'épargne, du pouvoir d'achat des ménages, du contexte économique. Ainsi, à titre d'illustration, ces derniers temps, les banques se sont rivalisées pour proposer des produits attrayants aux particuliers comme le crédit immobilier, le crédit à la consommation, le crédit de soutien à la rentrée scolaire, ... L'optique actuelle des banques a donc donné de l'élan à la distribution de crédit à la «petite clientèle», notamment en matière de crédit de consommation remboursable à court terme et également une politique de crédit vers des secteurs porteurs tels que l'immobilier. Par contre, auparavant, des banques commerciales ont favorisé l'octroi de crédit haut de gamme, dont

l'accès est soumis à d'exigeants critères de sélection. A ce sujet, une grande banque favorise une catégorie particulière de clients (constituée de grandes sociétés et de gros clients). Parallèlement à une étude de risques d'un dossier de demande de crédit, elle n'octroie pas de crédit sans une garantie importante (matériel, ou notoriété de la clientèle) et sans une assurance de la capacité à rembourser de ses clients.

2-1-2. ARBITRAGE ENTRE CREDIT A COURT, MOYEN ET LONG TERME – CREDIT D'INVESTISSEMENT OU CREDIT DE CONSOMMATION

Les crédits à court terme, en l'occurrence les crédits à la consommation, ont été développés pour répondre au besoin d'achat à crédit offert par les grands magasins. Tandis que la demande de crédit d'investissement se fait surtout en période de croissance de l'économie. Les banques répondent à ces demandes en fonction des créneaux qu'elles jugent porteurs ainsi que leurs ressources disponibles. Pour ce faire, les crédits à court terme peuvent être préférés à ceux des moyens et long terme. Les premiers offrent l'avantage d'être facilement réutilisables, en revanche les seconds ont un autre atout : leur fort taux de rémunération. La perception du risque influe aussi dans l'arbitrage que doivent faire les banques, et ce à l'instar de la stabilité macroéconomique. Mais le risque n'est pas inhérent uniquement à un type de crédit. Au-delà de la question du risque, des ressources disponibles, de la rentabilité attendue dans une filière donnée ; il y a aussi une donnée qui influe sur l'arbitrage des banques : la relation privilégiée qu'elles entretiennent avec les grandes sociétés, leurs gros clients. Cette relation les engage à répondre favorablement à une demande de prêts d'investissement. Ainsi, si la somme demandée est importante, à défaut de refuser, les banques exigent des garanties matérielles (hypothèque de biens immobiliers, mobiliers) pour se prémunir du risque de non remboursement. La tendance actuelle est à l'octroi de crédit de consommation et de trésorerie plus que les crédits d'investissement immobilisant les liquidités à moyen ou à long terme, qui nécessitent des ressources importantes pour les banques.

2-1-3. LES CREDITS BANCAIRES

Les crédits sont classifiés en crédits d'exploitation et crédits d'investissement, à court terme et à moyen terme.

- Les crédits d'exploitation

Ce type de financement se subdivise en quatre catégories de financement dont les crédits par caisse, les crédits de financement des créances professionnelles, le financement des stocks, les crédits par signature.

❖ **Les crédits par caisse**

Ce sont les crédits accordés par le banquier autorisant un client à rendre son compte débiteur. Ces crédits peuvent être accordés sous forme simple ou sous forme mobilisable, par escompte des billets. Ils sont généralement de courte durée (de quelques jours à quelques mois). L'entreprise qui sollicite un crédit par caisse, en général, fait l'objet d'une étude de la part de la banque. Celle-ci recherche les motifs et le fondement de la demande. Le montant du crédit accordé peut varier en fonction de l'entreprise, des besoins, de l'objet, de la garantie accordée, et de la situation du client vis-à-vis de la banque. Dans tous les cas, ce montant dépasse rarement un mois de chiffre d'affaires.

Il est distingué :

- **La Facilité de caisse** qui est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie. Bien qu'ayant généralement une validité annuelle, elle doit être en principe utilisée que pour une période très limitée (échéance de fin de mois, par exemple), donc un fonctionnement en « dent de scie » suivant les rentrées espérées et les sorties prévues. Elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement. Ce type de crédit est surtout accordé pour les relations d'affaires de longue durée sur lesquelles la banque dispose des informations plus ou moins complètes sur le fonctionnement de l'activité.

- **Le découvert** est accordé pour une période plus longue (de quelques semaines à quelques mois), le découvert peut être autorisé dans le cas où l'entreprise est en attente d'une rentrée de fonds et qu'elle souhaite disposer à l'avance (par exemple règlement d'un important marché). Toutefois, dans la pratique, le découvert est souvent accordé pour assurer à l'entreprise un fonds de trésorerie lorsque les associés ne veulent pas ou ne peuvent apporter des fonds supplémentaires à l'entreprise. Dans ce dernier cas, la banque n'apportera la plupart du temps son concours que si elle est assurée de la caution des associés, ces derniers pouvant être appelés à rembourser la banque en cas de défaillance de l'entreprise. Du fait de l'utilisation sur une certaine période, le découvert peut être dangereux pour l'entreprise, surtout s'il devient trop important ou si l'entreprise commence à avoir de sérieuses difficultés.

C'est, en général, dans le cas où le besoin devient de plus en plus crucial pour l'entreprise que la banque aura tendance à se retirer en réduisant ou en supprimant son découvert.

L'on parle surtout dans le langage de la banque de « Découvert amortissable » dont le remboursement mensuel ou trimestriel peut s'étaler au maximum sur 24 mois, si l'entreprise éprouve vraiment des difficultés de trésorerie. On l'utilise souvent dans les reconstitutions de Fonds de roulement : Crédit de restructuration.

- **Le crédit de campagne** touche les entreprises qui ont des activités dites « saisonnières ». Ces types d'entreprise peuvent fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte, ou bien qu'elle ne peut acheter que sur une période très courte (exemple : conserverie) pour vendre toute l'année. Le cas pratique rencontré concerne les collecteurs de produits locaux qui traversent des périodes de décalages de trésorerie entre la période de collecte et de la vente des produits. Dans ce cas, l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas avec les fonds disponibles restant inutilisés à certaines périodes, assurer ce décalage avec ses seuls capitaux. Elle demandera pour cela un crédit de campagne. Le terme courant utilisé est le « préfinancement ». Le crédit accordé par la banque sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes. Compte tenu de la durée de l'opération, le plus souvent le crédit de campagne est accordé pour des montants qui varient de mois en mois en fonction des besoins et se rembourse à l'aide de billets à ordre à une échéance donnée.

❖ **Les crédits de financement des créances professionnelles**⁽¹⁾

Ce type de crédit est mobilisé pour le cas des créances matérialisées par les papiers commerciaux où le problème de l'entreprise concerne le décalage entre l'accomplissement de la vente et les encaissements qui y sont relatifs. Le remède le plus courant est appelé l'Escompte.³

- **L'escompte** est une opération qui consiste pour le banquier à racheter à une entreprise les effets de commerce dont elle est porteuse avant l'échéance et ce moyennant le paiement d'agios, le cédant restant garant du paiement. L'escompte fait donc intervenir trois parties : l'entreprise bénéficiaire de l'escompte, appelée le cédant, le débiteur de l'effet, appelé le cédé et le banquier qui est, lui, le cessionnaire.

⁽¹⁾ BERNET Luc - ROLLANDE, Page 182, « *Principes de technique bancaire* » édition DUNOD, Paris, 1995, 365 Pages.

Les aspects juridiques montrent que pour l'encaissement le banquier est un simple mandataire, en cas d'escompte il devient créancier cambiaire et bénéficie dans ce cas de la transmission de la provision, la provision représente ici la créance du fournisseur sur le débiteur ; de la solidarité des signatures; de l'inopposabilité des exceptions. Pour l'entreprise, l'escompte permet la liquidité des créances et son coût est, en principe, moins élevé que le découvert. Le banquier bénéficie d'un double recours : recours cambiaire et de droit commun, il peut se refinancer et peut aussi accroître ses dépôts

- **l'avance sur créance** est une seconde forme de crédit mobilisant les créances de l'entreprise. Elle est surtout utilisée par les entreprises en Bâtiment Travaux Publics qui réalisent des recettes à partir de la présentation des attachements sur travaux qui ne sont encaissés que quelques jours ou quelques mois après.

Cette avance est surtout consentie pour les entreprises en cours d'exécution de marchés publics. Il est ainsi question de mobilisation d'Avances sur Décomptes de Droits Constatés (ADDC) qui se fait uniquement par présentation de la copie des attachements effectués, du décompte de droits constatés qui sert d'attestation de non paiement.

❖ **Le financement des stocks**⁽¹⁾

La banque peut avancer à une entreprise des fonds sur des marchandises qu'elle détient au moyen d'une avance sur marchandises appelé dans le jargon bancaire : avances sur stocks nantis (ASSN). L'entreprise détient des marchandises en stocks et peut demander à son banquier une avance sur ces marchandises. Cette avance sera dans la plupart du temps garantie par les marchandises qui seront affectées en gage soit dans les locaux de l'entreprise ou ce qui est plus sûr dans les locaux appartenant à un tiers (magasin général par exemple).

Pour obtenir une avance de la banque, l'entreprise va endosser un billet à ordre en faveur de sa banque en s'engageant à rembourser la somme prêtée à l'échéance mentionnée sur billet à ordre. Si le crédit n'est pas remboursé à l'échéance, la banque pourra faire vendre les marchandises et se retournera contre son client et les éventuels signataires de l'effet : avalistes et endosseurs pour le surplus, si le produit de la vente ne suffit pas à rembourser la somme prêtée. Si le bénéficiaire du crédit veut vendre sa marchandise avant échéance du billet à ordre, il rembourse la banque pour libérer la marchandise. Ce type de crédit est encore une fois utilisé par les commerçants divers qui constituent des stocks minimums pour assurer l'approvisionnement des clients.

❖ **Les crédits par signature**

Dans ce cas de crédit, la banque prête simplement sa signature sans supporter de charge de trésorerie. Dans cette forme de crédit, le banquier s'engage par lettre, auprès de tiers, à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, au cas où ces derniers n'y satisferaient pas eux-mêmes.

Ces crédits peuvent soit différer certains décaissements, les éviter ou encore accélérer certaines rentrées de fonds. Ils sont le plus souvent accordés sous forme de cautions. L'engagement du banquier est limité dans le montant, l'étendue et dans le temps. Le banquier ne peut revenir sur son engagement et ce, qu'elle que soit l'évolution de la situation de son client.

Nous pouvons distinguer ainsi divers types de Cautions :

Pour différer les paiements

- **Crédits d'enlèvement** : il s'agit de la possibilité pour un importateur d'enlever des marchandises sans avoir à attendre la liquidation des droits de douane, à condition de fournir une caution bancaire. Ce type de Caution est délivré surtout pour les Transitaires qui demandent des différés de paiement pour enlever les marchandises auprès de la Douane.

Pour éviter les décaissements

- **Caution d'adjudication et de bonne fin** : si une entreprise veut participer à des chantiers de travaux commandés par l'Etat ou les collectivités locales, elle devra apporter des garanties dont la plus importante est la caution d'adjudication et de bonne fin. Cette caution signifie que d'une part, le banquier garantit le sérieux de l'entreprise adjudicataire, et d'autre part qu'elle est à même de mener dans de bonnes conditions le chantier à sa fin ;

- **Cautions en matière de droits de douanes et TVA** : à condition de fournir une caution bancaire, une entreprise peut être dispensée de payer de droits de douane ou la TVA sur des produits importés devant être réexportés.

Pour accélérer les rentrées

- **Cautions d'avances sur marché** : en cas d'acomptes à verser par le maître d'ouvrage dans le cadre de marchés publics ou privés, nationaux ou étrangers.

- **Caution de retenue de garantie** : dans le cadre marchés publics ou privés, nationaux ou étrangers. Le maître de l'ouvrage peut différer le paiement intégral des sommes dues dans l'attente de la réception définitive.

- **Cautions diverses** : cautionnement donné en faveur de certaines professions qui doivent fournir des garanties.

- Les crédits d'investissement ⁽²⁾

Que ce soit à la création ou pour des nécessités de développement, toute entreprise se doit d'investir, c'est-à-dire d'acquérir de nouveaux moyens de production qui lui permet de produire plus ou dans de meilleures conditions afin de dégager des profits supplémentaires. Ce sont ces profits qui permettront à l'emprunteur de rembourser sa dette.

Le financement de ces investissements se fait par crédits bancaires, conjointement bien sûr à l'autofinancement, à l'appel au marché financier. La durée est étalée dans le temps et comporte aussi des risques différents. Le banquier étudiera le bien fondé du besoin tant sur le plan de l'entreprise que sur celui de son secteur économique d'activité. Il prévoira les incidences d'un tel crédit et pour cela, établira des études prévisionnelles. Il est entendu par long et moyen termes les crédits d'équipement d'une durée de trois à sept ans accordés par les banques. La fréquence de remboursement peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Ils doivent permettre de produire les fonds nécessaires à leur remboursement et se caractérisent également par leur durée.

Les types de crédits d'investissements classiques sont représentés par :

- **les crédits immobiliers** octroyés pour la construction d'une usine par exemple
- **les crédits industriels** utilisés pour l'achat de machines industrielles.
- **le découvert amortissable** qui peut servir au financement d'activités saisonnières : le crédit campagne ou à assurer la jonction jusqu'à une source de financement à long terme : c'est le crédit relais ou il s'agit d'un crédit exceptionnel lié à une consolidation. Il se présente sous plusieurs formes comme la consolidation des débits en compte courant sur une période assez large ; la consolidation des impayés sur escompte.

- **le crédit bail** qui est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.

Les opérations particulières du crédit-bail sont : le Lease back et le crédit bail adossé.

- **le lease-back** permet à une entreprise de trouver des capitaux en cédant ses immobilisations. Cette opération ne peut avoir lieu en matière de fonds de commerce ou d'établissement artisanal.
- **le crédit-bail adossé** ou crédit-bail fournisseur est une opération par laquelle une entreprise vend le matériel qu'elle fabrique à une société de crédit-bail qui le laisse à sa disposition dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. L'entreprise productrice, devenue locataire des ses propres productions, sous-loue le matériel à ses clients utilisateurs dans des conditions qui sont souvent identiques à celles du contrat de crédit-bail dont elle est bénéficiaire.

2-2. LE FINANCEMENT PAR L'INSTITUTION DE LA MICROFINANCE

« La microfinance s'illustre comme étant l'outil le plus promoteur et le moins coûteux de la lutte contre la pauvreté mondiale. » : Jonathan Morduch⁽²⁾. Le développement passe alors par la microfinance, c'est pour ça que la microfinance est considérée comme étant un levier du développement, qui contribue à la lutte contre la pauvreté.

La microfinance se définit comme « l'octroi de services financiers à des personnes développant une activité productive, le plus souvent du commerce ou de l'artisanat, et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique »⁽³⁾ Il s'agit d'agents économiques en situation de précarité, sans revenu fixe, qui n'offrent aucune des garanties en vigueur dans les institutions bancaires commerciales. Les services financiers dont il s'agit ici sont principalement de deux types, épargne et crédit auxquels s'ajoutent maintenant l'assurance.

L'institution de microfinance est « une entreprise financière qui doit, à terme, couvrir ses dépenses et dégager une marge sans appui extérieur pour être viable et continuer à offrir ses services. Pour ce faire, elles ont comme objectif principal de capter des ressources financières d'origine interne telles que les opérations d'épargne et de crédit, les caisses villageoises ou de ressource externes comme les donations, les fonds de crédit, les lignes de

⁽²⁾Président du groupe d'expert des Nations Unies sur les statistiques relatives à la pauvreté mondiale).

⁽³⁾ LIMA Pascal, « *La microfinance dans les pays en voie de développement* », IEP, 2004

crédit pour les distribuer sous forme de petits crédits, principalement à court terme aux pauvres ruraux. « La microfinance consiste le plus souvent à octroyer des prêts à court terme, soit pour permettre la constitution d'un fonds de roulement, soit pour réaliser de petits investissements (par exemple une machine à coudre pour un artisan)». ⁽⁴⁾

La microfinance à un double objectif :

- Favoriser l'accès des petits producteurs exclus du circuit bancaire à des services financiers de proximité et adaptés à la taille de leurs activités.
- Prendre l'initiation à réaliser une meilleure collecte de l'épargne des ménages pour la réinjecter dans le circuit économique.

L'existence de cette institution permet de rendre disponible d'une manière durable et financièrement viable des services de petits prêts sans garantie matérielle systématique en adoptant des innovations importantes, telles que la caution solidaire et le crédit de groupe. Ces objectifs aboutissent à long terme à l'amélioration du bien-être de la population surtout des pauvres. Les méthodes mises au point par la microfinance au profit d'une population à revenu faible et l'ambition d'une mobilisation accrue de la communauté internationale ont conduit à l'adoption d'un objectif universel de lutte contre la pauvreté. La diversité des objectifs de la microfinance est également la conséquence de la réussite commerciale et institutionnelle de la microfinance en termes de diversification et de professionnalisation de son activité contribuant à la diversification et l'approfondissement du secteur financier.

Généralement, les activités de microfinance comprennent :

- l'octroi et le suivi efficace des crédits,
- des produits d'épargne sûrs,
- les petits crédits, en particulier pour les fonds de roulement
- l'accès à des crédits successifs et de montant croissant en fonction de la performance de remboursement
- des formes de garanties spécifiques telles que la caution solidaire ou l'épargne obligatoire.

Les institutions de microfinance assurent des services qui se reposent sur la proximité géographique, relationnelle et temporelle avec les bénéficiaires. Ce service de proximité est fondamental afin de réduire les coûts de transaction tant pour les clients que pour l'institution.

⁽⁴⁾LABIE Marc, page 24, « *La microfinance en questions* », édition Luc Pire, 1999, 113 Pages

C'est une instauration de relations durables. En effet, la proximité géographique facilite la transaction car des agences et des caisses sont implantées auprès des clients.

2-2-1. LES CREDITS DE LA MICROFINANCE

Selon des études menées au sein d'une institution de microfinance, nous avons relevé une subdivision en deux (2) parties distinctes des produits offerts : le service de dépôt et les crédits.

- Les services de dépôt

Le dépôt qui permet au sociétaire de mieux contrôler ses dépenses et de les étaler dans le temps, les dépôts sont un bon outil pour la gestion du budget familial. Leur rémunération attractive et l'accès au crédit qu'ils facilitent en font de bons placements et un levier pour des investissements futurs. Ces produits sont au nombre de trois (3) tels que :

- **le Dépôt à Vue (DAV)** : qui permet de garder en sécurité une réserve d'argent tout en pouvant en disposer à tout moment. Le montant déposé est libre, de même le déposant choisit le moment de ses retraits. Mais en cas de retrait d'une somme importante, l'emprunteur doit donner un préavis de 8 jours afin d'éviter le risque de la non liquidité de la caisse locale.

- **le Dépôt à Terme (DAT)**: qui est rémunéré avec un intérêt annuel de 9%. Cette formule est intéressante pour tous les types de patrimoines : du paysan à la grande entreprise en passant par le citoyen aisé, les institutions religieuses ou les collectivités locales. Il permet de faire fructifier une réserve de trésorerie sur une période convenue (au minimum 3 mois). Le taux de rémunération, attractif, est lié à la durée du dépôt et peut être négocié pour les montants élevés.

- **le Plan d'Épargne Projet (PEP)** : qui sert de coup de pouce à l'investissement. Grâce à une épargne constituée au fil des mois pendant 1 à 3 ans, cette formule permet de réaliser un investissement important, car en plus du capital constitué pour autofinancer en partie un projet à moyen terme, elle ouvre l'accès à un crédit. Le dépôt est rémunéré à un taux intéressant auquel s'ajoute une prime qui récompense des versements réguliers et exhaustifs.

- Les crédits pour les PME

Les crédits offerts aux PME par cette institution à ces clients sont au nombre de Dix (10). Le tableau ci-dessous reflète ces différents types de crédits :

Tableau 1: Les différents types de crédits dans les institutions de microfinance

	Types de crédits	Besoins	T.I /mois	Condition d'octroi
1	Crédit productif (PRO)	Financement des besoins de fonds de roulement dans le secteur primaire et artisanal	4%	Garantie : 150% Pas d'autofinancement Durée : 1 à 4 mois Remboursement : mensuel à capital constant
2	Grenier Commun Villageois (GCV)	Crédit Stockage pour produit Agricole	3%	Pas d'autofinancement Durée minimale : 5 mois Remboursement : une ou plusieurs échéances Garantie : Produit stocké
3	Location vente Mutualiste (LVM)	Acquisition de matériels	2,5%	Garantie : 50% (150% si achat de bœufs ou de véhicule motorisé) Autofinancement : 20% si neuf et 40% si usé Durée : 6 à 36 mois Remboursement : mensuel
4	Crédit commercial individuel (COI)	Financement des besoins de roulement dans le secteur secondaire et tertiaire	4%	Garantie : 150% + nantissement stock Autofinancement : 25% (en nature) Durée : 3 à 10 mois Remboursement : mensuel à capital constant
5	Crédits commerciaux aux personnels moraux (CPM)	Crédits aux Unions, Groupement, Coopératives agricoles ou entreprises de développement agricole	2%	Garantie : caution des administrateurs + nantissements des stocks Autofinancement : 20 - 25% Durée : 3 à 10 mois Remboursement : de préférence mensuel
6	Achat, Aménagement de terrain cultivable (ATC)	Acquisition ou aménagement de terrain à cultiver	3%	Garantie : 100% + Terrain Autofinancement : 25% Durée : 6 à 24 mois Remboursement : de préférence mensuel
7	Achat de terrain à bâtir (ATB) et Construction (CON)	Acquisition de terrain à bâtir ou terrain bâti Construction ou aménagement de bâtiment	2%	Garantie : 50% + Terrain Autofinancement : 25% Durée : 6 à 36 mois Remboursement : mensuel
8	Fonds d'Immatriculation Foncière	Crédit pour financer l'immatriculation foncière	Non disponible	Non disponible
9	Entretien et réparation de véhicule (ERV)	Crédit pour la Réparation de véhicules	Non disponible	Non disponible
10	Bâtiment et travaux Publics (BTP)	Crédit pour la construction et réhabilitation de Bâtiment et	Non disponible	Non disponible

		Travaux Publics		
--	--	-----------------	--	--

Source : URCECAM Analamanga

Légende : T.I/mois : Taux d'intérêt par mois

Ce tableau nous montre les types de crédit dans les institutions de microfinance, généralement octroyés pour les PME.

2-3. L'ÉPARGNE

L'épargne est la partie du revenu d'un agent économique qui n'est pas dépensée et qui est mise de côté. Le plus souvent, l'épargne est constituée pour des dépenses futures. Elle peut se présenter sous différents formes :

- **L'épargne liquide** permet d'avoir de l'argent immédiatement disponible. À l'origine placée chez soi dans un « bas de laine », elle est aujourd'hui placée sur un compte courant. Mais elle ne rapporte rien et peut même perdre de la valeur s'il y a de l'inflation.
- **L'épargne financière** permet de disposer à terme d'une augmentation des sommes placées à la banque, dans des produits financiers ou même dans l'immobilier. Cela correspond à un investissement, permettant de dégager un rendement fonction de l'horizon de placement choisi.
- **L'épargne volontaire** est la partie de l'épargne que l'on choisit de mettre de côté.
- **À l'inverse, l'épargne peut être forcée.** Dans ce cas, le montant mis de côté n'est pas lié à une décision personnelle. C'est le cas par exemple des prélèvements sociaux destinés à des caisses de retraite, qui reverseront cette partie du salaire à terme.

Le plus souvent, on considère que l'épargne vient seulement du ménage mais elle peut provenir aussi de l'entreprise où on parle de l'autofinancement, et aussi de l'administration publique où on va parler plus précisément sur la fiscalité.

2-3-1. L'ÉPARGNE DE L'ENTREPRISE : AUTOFINANCEMENT

En vendant ces produits, l'entreprise perçoit des recettes qui lui permettent de financer son activité. Elle peut ainsi payer ses fournisseurs, les salariés, les impôts et les cotisations sociales, les frais de gestion et les frais financiers (intérêts). Le profit est la différence entre la valeur totale des ventes (et des autres recettes éventuelles) et celle des dépenses engagées pour produire.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices, le profit net peut-être utilisé de trois manières différentes :

- il peut servir à financer des investissements, on parle alors d'autofinancement
- il peut être distribué aux propriétaires de l'entreprise (actionnaires)
- il peut être mis en réserve (par précaution ou en prévision d'une dépense à venir).

Ce qui nous intéresse est l'autofinancement :

L'autofinancement pour une entreprise consiste à recourir à sa propre trésorerie pour financer un investissement. L'entreprise utilise les profits dégagés au cours des années précédentes, et qui n'ont pas été distribués aux associés (ou prélevés par l'entrepreneur).

L'autofinancement constitue donc une source interne de financement par opposition au financement externe désignant l'intervention des banques (crédit bancaire), ou l'émission de titres (des actions ou des obligations par exemple) sur les marchés financiers.

A. LES AVANTAGES DE L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement représente la source de financement interne que l'entreprise se constitue afin d'assurer tout ou partie de ses projets :

- l'indépendance financière :
 - ✓ indépendance vis-à-vis des tiers prêteur
 - ✓ indépendance vis-à-vis des actionnaires
 - ✓ forte marge de manœuvre en cas de difficultés
- le maintien de l'activité au niveau égale de la rentabilité, il assure le renouvellement de l'outil de production.
- Il est une ressource secrétée périodiquement par l'entreprise à la différence des autres moyens de financement qu'on ne peut collecter avec autant de régularité.
- Il est une ressource apparemment gratuite, car il ne donne pas lieu à paiements d'intérêts. Cependant, toute entreprise, pour ne pas engendrer le mécontentement de ses

associés, doit tenir compte des réserves constituées pour déterminer la rémunération servie à ses associés.

- Il renforce la solvabilité de l'entreprise

B. LES LIMITES ET LES CONTRAINTES DE L'AUTOFINANCEMENT POUR L'ENTREPRISE

Les inconvénients pour l'entreprise

- i. Les entreprises qui privilégient excessivement l'autofinancement dans leurs ressources financières, risquent de se développer trop lentement, faute de moyens suffisants et donc de n'être plus compétitives face à leurs concurrents.
- ii. Le caractère apparemment gratuit de cette ressource peut conduire à des gaspillages de capital investissements somptuaires ou peu rentables.
- iii. L'excès d'autofinancement d'une entreprise peut décourager les associés qui, ne recevant plus de rémunération, se détournent de l'entreprise, ce qui rend difficile les augmentations de capital lorsqu'elles sont nécessaires.
- iv. L'autofinancement est également insuffisant pour couvrir tous les besoins de fonds de l'entreprise. Si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut être conduite à étaler ses dépenses sur une période trop longue où à choisir des investissements de taille modeste.

Le taux d'autofinancement des entreprises est calculé en rapportant l'épargne brute à la formation brute de capital fixe. L'autofinancement présente l'avantage d'être gratuit et de ne pas entraîner de risque d'éparpillement de la propriété.

2-3-2. L'EPARGNE DES MENAGES

L'épargne des ménages constitue la principale source nationale de fonds permettant de financer les dépenses d'investissement, qui sont l'un des moteurs de la croissance économique à long terme. Les taux d'épargne des ménages varient considérablement d'un pays à l'autre à cause de différences d'ordre institutionnel, démographique ou encore socio-économique.

En comptabilité nationale, l'épargne des ménages est estimée en retranchant les dépenses de consommation des ménages du revenu disponible des ménages et en ajoutant la

variation des droits des ménages sur les fonds de pension (puisque cet élément est aussi un déterminant du revenu disponible des ménages mais avec un signe opposé) ⁽⁵⁾.

A. BESOIN DE FINANCEMENT ET CAPACITE DE FINANCEMENT

Le fonctionnement de l'économie nécessite des capitaux importants car les entreprises doivent financer leurs investissements, les achats de matières premières ainsi que leurs dépenses d'exploitation, et les ménages doivent financer leurs consommations et leurs logements. Ainsi les différents agents économiques ont des besoins en capitaux pour financer leurs dépenses. Cependant tous les agents n'ont pas des besoins de capitaux, c'est à dire ce que l'on appelle des besoins de financement. Certains ont en effet une épargne supérieure à leurs investissements et dégagent une capacité de financement. On oppose ainsi les ménages qui ont une capacité de financement (malgré l'endettement de certains) aux entreprises qui ont des besoins de financement.

Les ménages ont donc traditionnellement une épargne supérieure à leurs besoins ; ils dégagent des capacités de financement qui sont à la disposition des entreprises

Si l'on relie d'un côté les besoins de financement des entreprises et de l'autre les capacités de financement des ménages, on constate néanmoins que l'économie nécessite plus de capitaux que l'épargne des ménages n'en fournit.

B. LES DETERMINANTS DE L'EPARGNE

La question des déterminants acheminant l'épargne fait apparaître une différence fondamentale entre l'approche néoclassique et l'approche keynésienne des comportements économiques. Alors que pour les économistes néoclassiques, l'épargne est déterminée par le taux d'intérêt réel, pour Keynes et pour les économistes qui s'en réclament, l'épargne dépend uniquement du revenu, le taux d'intérêt ne déterminant que la forme de l'épargne.

- L'approche néoclassique des déterminants de l'épargne :

⁽⁵⁾ OCDE (2011), *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, vol. 2011/2, Éditions OCDE, (Extrait de : *Panorama des comptes nationaux 2011*)

Pour les économistes néoclassiques, le niveau d'épargne est déterminé par le taux d'intérêt. En effet, dans le cadre de la théorie néoclassique, l'agent économique cherche à maximiser son utilité et lorsqu'il est amené à faire un arbitrage entre consommation et épargne, il va considérer ce que lui rapportera l'épargne, autrement dit, il va considérer le taux d'intérêt. Si celui-ci est élevé, l'agent sera incité à épargner puisque épargner permettra d'assurer des revenus importants dans le futur. À l'inverse, lorsque le taux d'intérêt est faible, l'agent a tendance à peu épargner, car l'épargne ne lui rapportera que peu de revenus dans le futur. C'est donc l'épargne qui précède la consommation.

- L'approche keynésienne des déterminants de l'épargne :

L'approche keynésienne du comportement d'épargne est tout autre : c'est ici la consommation qui précède l'épargne. Le niveau d'épargne n'est pas déterminé par le taux d'intérêt mais par le niveau de revenu de l'agent. Celui-ci consomme d'abord et attribue le reste de son revenu (celui qui n'a pas été consommé) à l'épargne ou à la thésaurisation en fonction du taux d'intérêt i . Si le taux d'intérêt i est élevé, alors l'individu aura une préférence pour l'épargne. Par contre si le taux d'intérêt est faible, il penchera en faveur de la thésaurisation. Là est la grande différence avec les néo-classiques car Keynes prend en compte le caractère irrationnel des agents économiques avec la thésaurisation.

En réalité, on peut citer des déterminants de l'épargne des ménages comme :

- le revenu disponible puisque pour pouvoir épargner il faut disposer d'un revenu qui n'est pas entièrement absorbé par la consommation : les ménages ayant un revenu élevé ont une *propension à épargner* (rapport de l'épargne au revenu disponible) plus élevée que les ménages à revenus modestes.

- le niveau des taux d'intérêt et le rendement attendu des placements financiers : des taux d'intérêt et des taux de rendement élevés pour les placements financiers stimulent ces derniers.

- les prix des biens immobiliers et des loyers : des loyers élevés stimulent l'achat de logements.

- l'évolution du niveau général des prix : en période d'inflation forte l'épargne est découragée parce que la monnaie placée perd de sa valeur.

- les anticipations pessimistes ou optimistes des ménages : la peur de l'avenir stimule l'épargne.

Le comportement d'épargne est l'une des composantes importantes de l'économie. En effet, une insuffisance d'épargne peut porter préjudice à l'investissement et donc à l'activité économique dans le futur. A l'inverse, un excès d'épargne peut être néfaste à la demande et donc, là encore, à l'activité économique. D'où le problème de l'épargne des ménages.

C. LE PROBLEME DE L'EPARGNE DES MENAGES

Le problème sur l'épargne des ménages est la recherche de l'équilibre épargne-investissement : d'une part les ménages épargnent-ils suffisamment pour soutenir la croissance économique ? Et d'autre part, consomment-ils suffisamment pour soutenir cette croissance ?

Si les ménages n'épargnent pas assez, l'investissement et donc la croissance et l'emploi risquent d'en souffrir. S'ils épargnent trop, la consommation s'en ressent et avec elle, les entreprises, et finalement l'emploi. Le point d'équilibre entre le « pas assez d'épargne » et le « trop d'épargne » est difficile à trouver concrètement.

L'épargne des ménages a tendance à diminuer en début de crise afin de compenser la baisse du pouvoir d'achat et à s'accroître lorsque la crise s'aggrave en prévision de l'avenir.

2-3-3. L'EPARGNE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La fiscalité est une sorte d'épargne forcée à cause de son obligation d'empêchement de consommation sur les contribuables. C'est une source pure d'épargne pour financer le développement.

Toutefois, il faut que la fiscalité assure l'allocation optimale des ressources, la redistribution équitable de la richesse et la stabilisation macroéconomique.

- La fonction d'allocation des ressources permet :
 - Achats des facteurs de productions,
 - Financement des dépenses publiques,
 - Exerce une certaine influence sur la croissance économique,
 - La fiscalité est un instrument du développement en général.

La fonction d'allocation concerne surtout la production des biens et services collectifs.

- La fonction de redistribution :

De ce point de vue, la fiscalité est le premier instrument que l'Etat dispose, et lui permettant d'assurer la fonction redistributive de revenu.

- La fonction de stabilisation macroéconomique :

La fiscalité permet de corriger les déséquilibres dans l'agrégat macro économique.

Entre autre, la fiscalité peut être aussi utilisée comme moyen :

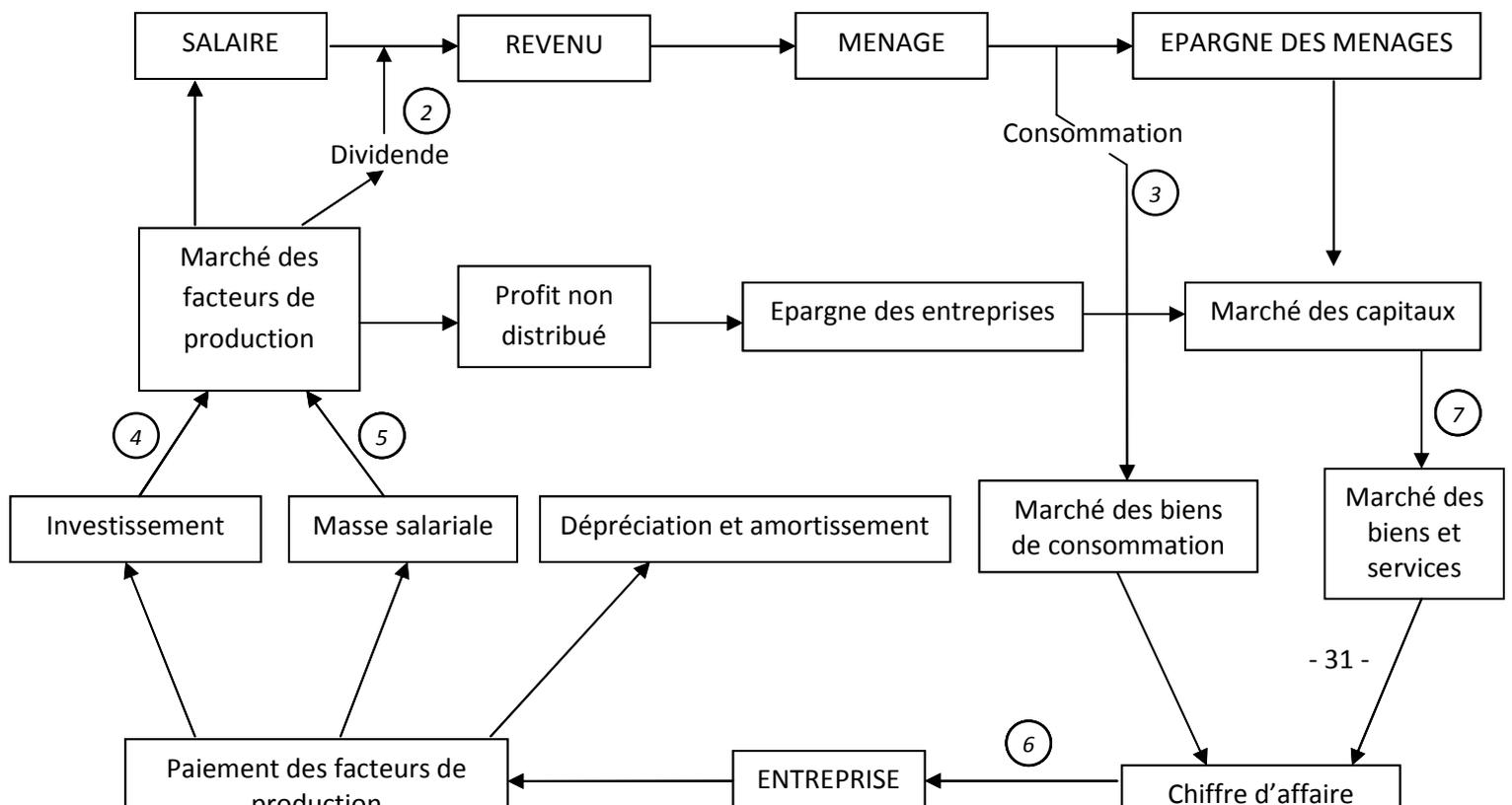
- ^① *de couvrir les charges publiques* : la définition de la finance publique : « science de couverture des dépenses » explique largement cette idée.
- *d'intervenir* ; il peut être:
 - Un instrument d'incitation
 - Un instrument de désincitation
 - Un instrument de protection

Cette dernière fonction repose sur la manipulation de la pression fiscale et donc de la flexibilité du système. Cette dernière est effectuée pour contrôler les effets externes.

- *dans la définition d'un bien public et dans le cadre de sa production*, l'impôt permet de répartir équitablement les charges entre les contribuables. Cela s'établit par voix d'autorité.
- *de déterminer la croissance*. En effet, le secteur public doit suivre l'évolution du monde économique. Il doit, par conséquent, créer des infrastructures adéquates pour que la croissance ne soit pas entravée.

Pour bien illustrer l'importance de la fiscalité sur le financement du développement, ci-dessous sera présentée la place de la fiscalité dans le circuit économique :

Figure 1 : La place de la fiscalité dans le circuit économique



- 1 : impôt sur les salaires
- 2 : impôt sur les dividendes
- 3 : impôt sur la consommation
- 4 : cotisation sociale
- 5 : impôt sur le profit
- 6 : impôt sur le chiffre d'affaire
- 7 : impôt sur le capital

Source : cours Finance Publique 4eme année

En bref, la fiscalité constitue une place centrale dans le financement interne du développement. En effet, c'est la principale ressource financière interne de l'Etat. Il faut savoir la place de l'impôt dans le budget pour mieux comprendre ce mode de financement interne du développement.

En bref, la fiscalité constitue une place centrale dans le financement interne du développement. En effet, c'est la principale ressource financière interne de l'Etat. Il faut savoir la place de l'impôt dans le budget pour mieux comprendre ce mode de financement interne du développement.

On a vu ci-dessus le financement local du développement par la banque, par les institutions de microfinance et par l'épargne. Par la suite, on va voir le financement international du développement que nous allons voir en détail l'APD et l'IDE.

**Partie 2 : Analyse du financement du
développement à Madagascar**

Pour le cas de Madagascar, face à ces différents modes de financement de développement, nous allons voir plus près l'APD et l'IDE à Madagascar et puis le financement local du développement : cas de CECAM

Chapitre 3 : L'APD ET L'IDE A MADAGASCAR

3-1. L'APD

Face a un contexte mondial ou l'aide au pays en développement décaissée par les PTF traditionnels est à son plus haut niveau, le niveau de l'aide reçue par Madagascar reste à un niveau relativement bas, surtout dans le contexte de la crise sociopolitique actuelle qui a encore dégradé la situation.

3-1-1. ROLES ET OBJECTIFS DE L'ADP

Au début, il existe une certaine nuance dans la détermination du rôle préoccupé par les aides. Néanmoins, elle est toujours accompagnée à une évolution de la logique économique de l'assistance au développement. Vers les années 50, elle a principalement comme objectif d'accroître en vitesse excessive la production et les revenus, par l'augmentation du montant des fonds intérieurs et étrangers disponibles pour l'investissement. A la fin des années 60 et durant les années 70 ,les perspectives d'aide ont commencé de se concentrer avec d'autres buts que la promotion de la croissance économique : tels que la redistribution des revenus , la lutte contre la pauvreté, la satisfaction des besoins essentiels et le développement rural qui sont devenus les éléments moteurs des programmes d'aide de la part des donateurs .Dans les années 80 et au début des années 90, la banque mondiale à mettre davantage l'accent, dans leurs objectifs d'aide, sur la stabilisation macroéconomique et l'ajustement structurel. Dans les dernières années, les donateurs ont fait de la protection à long terme de l'environnement et la démocratisation des objectifs importants.

L'APD a pour principal objectif de briser le cercle vicieux de la pauvreté toujours présent et gérer les effets économiques, sociaux et environnementaux de l'intégration mondiale. Elle est considérée comme un des instruments essentiel pour financer le développement.

3-1-2. LES TYPES D'AIDE

Pour Madagascar l'APD peut se subdiviser en aide bilatérale, transféré par un pays à un autre, et en aide multilatérale, où des organismes internationaux comme les Nations Unies, la banque mondiale, les banques régionales de développement.

- L'aide bilatérale se décompose en deux. D'une part l'aide non liée qui a pour but de servir comme financement des achats de biens et services et pourront effectuer en totalité et librement dans le pays. D'autre part l'aide partiellement liée, ce sont des crédits accordés à des pays en développement qui doivent être dépensés en achats à des fournisseurs au pays accordant le prêt.

- L'aide multilatérale : c'est une aide accordée par les organismes internationaux. Elle est financée pour l'essentiel par des membres du Comité d'Aide au Développement (CAD).

3-1-3. LES CONDITIONS DE FINANCEMENT DES AIDES

Il existe deux conditions de financements en matière d'aide :

- Don : il est analogue à la fourniture de fonds par un donateur, sans obligation de remboursement pour le gouvernement bénéficiaire. Cela inclut les crédits pour lesquels les remboursements sont faits dans un compte situé dans le pays bénéficiaire et au bénéfice de ce pays.

- Prêt : fourniture de ressource, à l'exclusion des produits en vrac, à des fins de secours ou au développement y compris programme d'achat de produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt.

3-1-4. L'EVOLUTION DE L'APD RECUE PAR MADAGASCAR

Face a un contexte mondial ou l'aide au pays en développement décaissée par les PTF traditionnels est à son plus haut niveau, le niveau de l'aide reçue par Madagascar reste à un niveau relativement bas, surtout dans le contexte de la crise sociopolitique actuelle qui a encore dégradé la situation.

On peut résumer le montant des APD reçus par Madagascar dans les trois tableaux suivants : aides multilatérales, aides bilatérales et l'aide durant la crise de 2009.

Tableau 2: Aides multilatérales

INSTITUTIONS	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009
ONU pour 'alimentation	620	350	871	-
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE	181	74	159	105
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT	135 763	77 049	81 646	87 142
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	1 193	1 919	3 522	1 560
ORGANISATION INTERNATIONALE DE TRAVAIL	30	26	180	80
FONDS MONÉTAIRES INTERNATIONAL	0	0	18 594	27 756
FONDS D'ÉQUIPEMENTS DES NATIONS UNIES	2 275	4 865	2 888	544
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT	6 382	3 650	6 528	7 350

ONU POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	78	253	126	178
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION	1 795	2 534	1 303	1 085
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE	4 446	5 697	7 382	7 049
ORG, DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	-	-	-	-
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL	2 217	1 337	2 206	990
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE	3 692	988	1 004	804
BANQUE ARABE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE	0	0	386	1 656
BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT	197	0	5 234	1 513
FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT	1 063	81 689	58 777	46 657
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT	95 402	737	892	690
ORGANISATIONS DES PAYS EXPORTATEURS DE PÉTROLE	1 680	1 789	501	3 617
TOTAL MULTILATERAL	257 097	188 388	194 989	190 426

Source : Ministère PLAN 2010. Direction Régionale de l'Économie(en millier d'USD)

Tableau 3 : Aides bilatérales

PAYS	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012
CANADA	239	273	-	-	-	-	-
CHINE	2 125	1 595	12 006	13 500	1 664	3 898	0
France	353 201	73 553	103 009	51 042	43 617	43 858	30 852
ALLEMAGNE	16 365	15 211	16 245	12 152	8 315	13 407	7 713
INDE	61	21	0	0	0	0	0
INDONESIE	2	0	60	-	-	-	-
Italie	2 358	4 049	536	684	-	-	-
JAPON	25 577	15 026	8 135	10 406	8 722	8 122	9 403
PAYS BAS	685	345	1 832	715	-	-	-
NORVEGE	4 488	947	321	9 375	13 195	11 908	12 571
SUISSE	5 296	2 325	6 642	3 453	2 518	3 009	2 586
ROYAUME UNIES	93	606	565	2 059	-	-	-
ÉTATS-UNIS	18 768	21 390	25 369	34 651	69 526	57 106	49 466

Source : STP CA : Secrétariat Technique Permanent pour la Coordination de l'Aide / rapport de la deuxième participation de Madagascar à l'enquête sur le suivi des Principes de la Déclaration de Paris (2012)

3-1-5. CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

A. GENERALITE

D'une manière générale, l'importance du volume de décaissements au titre de l'ajustement structurel, l'annulation de la dette et les décaissements liés aux performances des projets d'investissement affectent l'évolution de l'Aide Publique au Développement à Madagascar.

En 2007, une forte diminution de l'APD a été constatée, 326 Millions USD contre 688,6 Millions USD (-52,5%) par rapport à 2006, car il n'existait pas de décaissement au titre de l'ajustement structurel.

En 2008, une légère augmentation a été enregistrée : + 48 Millions USD par rapport à 2007, ce qui correspond à 18 Millions USD décaissés par le FMI, 16 Millions USD par l'Union Européenne et 13 Millions USD par l'AFD au titre de décaissements de crédits d'ajustement structurel. En 2009, les décaissements au titre de l'APD ont été de 295,2 Millions USD contre 374,5 Millions USD en 2008, ce qui équivaut à une diminution de 77,8 Millions USD. La faiblesse de la capacité d'absorption des projets d'investissement et la forte appréciation du dollar par rapport aux monnaies européennes ont été les principales causes de cette diminution.

En 2009 à 2012, suite à la crise politique qui affecte Madagascar, plusieurs pays comme Pays Bas et institutions entre autre la Banque Mondiale ont suspendu leurs aides. De ce fait, le montant de l'APD reçu par le pays a fortement diminué, par exemple en 2010 l'aide était de 98 USD c'est-à-dire 26% de celle de 2008.

· Projet d'investissement

En 2009, l'APD continue de diminuer de -22,7% passant de 295,2 Millions USD en 2008 à 230 Millions USD en 2009. Cette situation a été fortement marquée par la faiblesse du décaissement au titre de l'aide bilatérale qui a accusé une diminution de -46,5% en 2009 par rapport à 2008. De 2006 à 2009, par type d'assistance, plus de 95% de l'APD sont constitués de projets d'investissement, de l'aide programme/budget ou appui à la balance des paiements et de la Coopération technique. Si une baisse tendancielle de la part des projets d'investissement au profit de l'aide programme/budget ou appui à la balance des paiements a été observée jusqu'en 2008, la situation s'est renversée en 2009.

· L'Aide programme/Budget ou appui à la balance des paiements et la coopération technique

Néanmoins, l'aide programme/budget ou appui à la balance des paiements et la coopération technique sont les deux types d'assistance fortement affectés par la baisse de l'APD en 2010. L'aide programme/budget ou appui à la balance des paiements a subi une diminution de 46,6 Millions USD de 2008 à 2009, ce qui équivaut à -42%.

Il faudrait toutefois noter que des efforts ont été faits pour la mobilisation des ressources suite aux cataclysmes naturels (cyclones) qui ont sévi Madagascar à la fin de l'année 2008 et au début de l'année 2009. Cette situation a été due particulièrement à la lenteur des décaissements et au manque de célérité des responsables.

B. L'APD PAR SECTEUR

En 2009, les cinq secteurs considérés de concentration représentent environ 70,2% de l'Aide Publique au Développement (APD). Il s'agit des ressources naturelles (25,5 millions USD soit 15,4% de l'APD), de la Santé (24,3 millions USD soit 14,7%), de l'Agriculture, foresterie et pêche (25,5 millions USD soit 15,4%), du Développement régional (24,7 millions USD soit 14,3%) et du Transport (17,1 millions USD soit 10,4%).

L'aide extérieure finance, à travers divers instruments (remise de dettes, aide en nature, aide budgétaire, et aides projets) plus de 44% du budget national en 2010. Les partenaires internationaux de Madagascar ont vigoureusement soutenu le DSRP et travaillent pour aligner leurs stratégies d'aide publique au développement sur le MAP (Madagascar Action Plan). L'accord pour la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) avec le FMI a été signé mi-2006 tient largement compte du MAP. Les cinq principaux bailleurs de fonds de Madagascar, constituant ensemble près de 86% de l'Aide Publique au Développement (APD) brute reçue en 2006-2009, sont la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, la France et les États-Unis. L'assistance d'au moins trois des ces organismes d'aide les plus importants est en train de se mettre en place : la Banque mondiale, avec sa prochaine Stratégie d'Assistance-Pays (CAS), l'Union Européenne dans le cadre de la préparation du 10e FED et la Banque Africaine de Développement avec son Document de Stratégie Pays pour la période 2008- 2013.

Bref, globalement, l'aide multilatérale a occupé plus de 50% de l'APD de Madagascar de 1998 à 2010. En 2009, elle a même atteint 74% de l'APD. En volume, elle se situe autour de 190 Millions USD de 2006 à 2009 pour diminuer à 169,5 Millions USD en 2010. L'aide bilatérale a tendance à diminuer aussi bien en volume (175 Millions USD en 2006 à 55 Millions USD en 2009) qu'en pourcentage (47% en 2008 à 24% en 2009). La part des ONGs, bien que minime, tend à augmenter : un peu moins de 1% en 2007 à 2,2% en 2009. La

contribution des dix principaux bailleurs de fonds de Madagascar durant les années 2008 et 2009 représente 92,7% de l'APD cumulée de 2009 et 2010. L'aide apportée par la Banque Mondiale, le Fonds Européen pour le Développement, les États Unis d'Amérique, le Japon et la France représente 77,5% pour 2010. En 2009, les décaissements des principaux bailleurs de fonds ont tendance à diminuer sauf ceux de la Banque Mondiale, des États-Unis d'Amérique et du Japon.

3-1-6. SITUATION DE L'AIDE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE (2009-2011)

L'analyse de la situation de l'aide pendant la crise peut être approfondie à travers une étude sur le type et la nature de financement. En effet, selon le type de financement, les PTF ont soit continué leurs décaissement pendant la crise, soit ils les ont d'abord suspendus, en 2009, puis repris en 2011.

Tableau 4 : La situation de l'aide étrangère à Madagascar de 2009 à 2011

Type de financement	Décaissement effectifs (en millier USD)			
	2009	2010	2011	Cumul 2009 à 2011
Subvention	287153	332918	305313	925384
Emprunt	111274	137414	100324	349012
TOTAL	398427	470332	405637	1274396

Source : AMP- Madagascar

Ainsi tel que décrit dans ce tableau, l'on constate effectivement que la reprise de l'aide enregistrée entre 2009 et 2010 correspond en très grande partie au décaissement sur les emprunts, dû peut être à son caractère remboursable. En effet, les décaissements sur les emprunts se sont accrus de 23,5% entre 2009 et 2010. Ces hausses concernent notamment les prêts de la banque mondiale sur les grands projets comme PSDR et APL3 (infrastructures de transport) qui ont effectivement repris en 2010 après avoir été suspendus en 2009, et de certains prêts de la BAD qui ont toujours continués même pendant la crise, comme celui relatif à la réhabilitation de routes (RN 34-35) par exemple. Les subventions (aides projets) qui n'ont pas été très affectées ont aussi été renforcées en 2010 : 45,8 millions USD de plus qu'en 2009. Il s'agit par exemple du renforcement ou d'une réallocation des interventions dans le domaine humanitaire et social notamment par le SNU et certains bilatéraux (France, USA, Norvège,...)

En ce qui concerne la situation de 2011, les décaissements sur les emprunts ont fortement baissé, passant de 137,4 millions USD à 100,3 millions USD entre 2010 et 2011 : soit une baisse de 8,3%

3-1-7. RELATION ENTRE APD ET LE DEVELOPPEMENT A MADAGASCAR

Puis que le développement peut être interpréter par la croissance c'est-à-dire l'augmentation de la production, donc on va voir dans cette section la relation entre l'APD et la croissance ou PIB à l'aide d'une démonstration mathématique.

Le tableau ci-après représente la relation entre les PIB / habitant et les APD/habitant entre 2005 et 2009

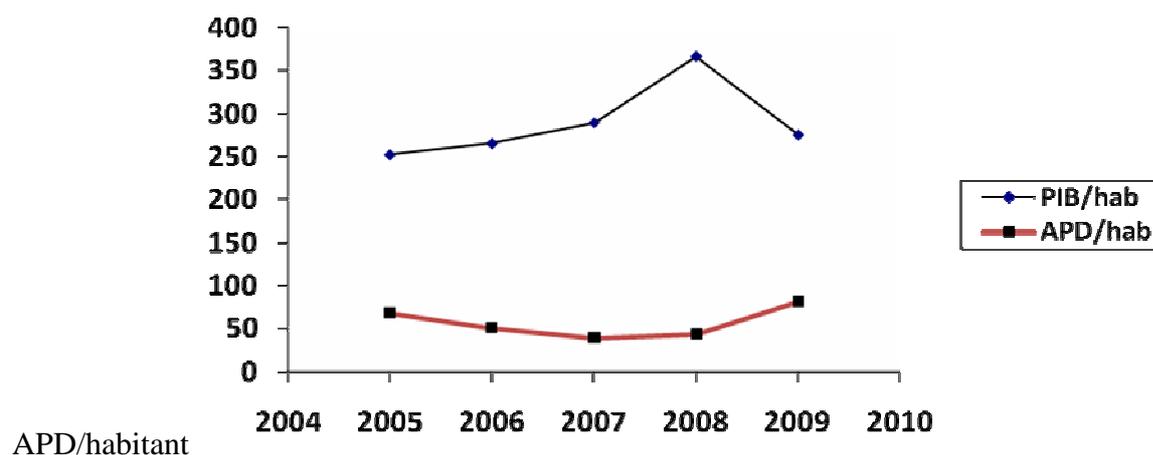
Tableau5 : PIB/habitant et APD/habitant (en dollars USD)

	2005	2006	2007	2008	2009
PIB/hab	252	265	289	366	275
APD/hab	68	50	39	43	81

Sources : Rapport de la Banque Mondiale (2004-2009)

Pour mieux voir la relation entre ces deux indicateurs économiques, présentons-les sur un graphe.

Figure 2 : Relation entre PIB/habitant et



Sources : Rapport de la Banque Mondiale (2004-2009)

D'après le graphe, lorsque l'Aide Publique au Développement (APD) par habitant augmente, le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant diminue et inversement. Le PIB est mesuré à la fin de l'année alors que l'APD est octroyée en fonction du besoin de la nation durant l'année. Donc, le PIB varie en fonction de l'APD, dans une même année. Dans quelle mesure l'aide influe sur la croissance économique ?

Pour répondre à cette question, nous allons voir la corrélation linéaire entre ces deux paramètres.

A partir du tableau qui met en évidence la relation entre les PIB/habitant et les APD/habitant, et en appliquant la formule statistique, on trouve un coefficient de corrélation négatif qui est égal à $r = -0,624$.

Bref, plus le montant de l'aide par habitant augmente, moins le PIB par habitant diminue et inversement. On peut donc dire que l'APD n'a pas contribué au développement de Madagascar depuis 2005 à 2009. Cependant, Madagascar est toujours dépendant de l'aide.

3-2. L'IDE

Après la crise mondiale conjuguée avec la crise politique locale, les économistes se posent légitimement des questions sur la santé de notre économie. Le secteur des IDE fait partie des indicateurs les plus pertinents compte tenu de son importance en termes de financement mais également en termes d'emploi.

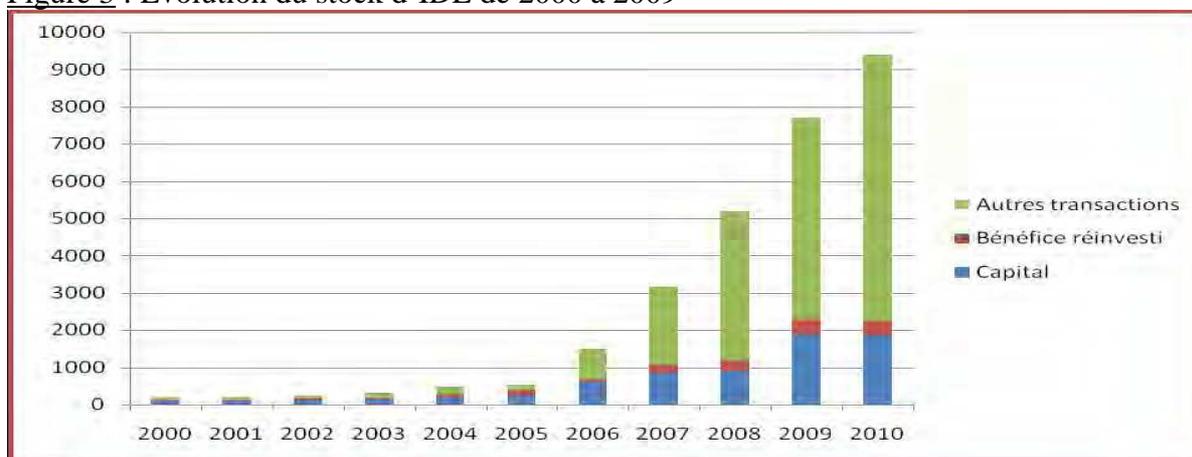
Madagascar possède un formidable potentiel naturel, mais la mauvaise qualité et le coût élevé des infrastructures (routes, électricité, télécommunications, ports, fret aérien), la disponibilité limitée des crédits et des instruments de financement, ainsi que la mauvaise définition des titres de propriété sont des obstacles aux investissements. L'instabilité politique est également un obstacle majeur ayant entraîné le blocage des investissements publics et de très nombreux départs d'investisseurs.

Le Canada, le Corée du Sud, le Japon, la France, l'île Maurice, la Chine et les USA sont les principaux investisseurs à Madagascar.

3-2-1. L'EVOLUTION GLOBALE DU STOCK D'IDE

L'évolution des stocks d'IDE dans le pays a connu deux périodes différentes. La première période, correspondant aux années antérieures à l'année 2006, a été caractérisée par une faible pénétration des IDE dans l'économie avec un rythme de croissance en valeur de 23% jusqu'en 2005. La deuxième période, marquée par la mise en œuvre de deux plus grands projets miniers, de 2006 à maintenant, a vu l'expansion des IDE. Ils ont atteint 9 405,7 milliards d'Ariary, soit l'équivalent de 4,5 milliards de dollars américains à la fin de l'année 2010.

Figure 3 : Evolution du stock d'IDE de 2000 à 2009



Source : Enquête IDE/IPF 1s2011, BCM/INSTAT.

Le grand boom, enregistré en 2007, était relatif à la mise en œuvre des investissements en construction pour le besoin des projets miniers tels que l'exploitation de l'ilménite par le QMM et celle du cobalt et du nickel par le projet d'Ambatovy.

Compte tenu de la progression des réalisations des programmes d'investissement au niveau de ces 2 projets, l'accroissement du stock d'IDE diminue en rythme. Entre 2007 et 2010, la croissance en valeur des stocks d'IDE n'a cessé de reculer : avec une croissance de 112% en 2007, l'année 2010 n'a enregistré qu'un taux de 22%.

3-2-2. ANALYSE DES FLUX D'IDE PAR BRANCHE D'ACTIVITE

L'analyse des flux d'IDE de l'année 2010 met en exergue encore une fois la place occupée par les entreprises dans la branche « Activités extractives ». Le niveau des flux reçus par le pays en dépend largement. En effet, la variation enregistrée des flux d'IDE reçus par cette branche a contribué à hauteur de -28% à la variation globale durant l'année 2010. Par contre, les autres branches, bien qu'ayant suivi la même tendance, n'ont contribué qu'à hauteur de -5%.

Le tableau suivant donne la répartition et l'évolution des flux d'IDE par branche bénéficiaire.

Tableau 5: Les flux d'IDE par branche d'activités en 2009 et en 2010

Branche	2009	2010
Agriculture	14,15	-0,84
Pêche, aquaculture	18,81	34,70
Activités de fabrication	99,63	41,50
Production et distribution de gaz, d'électricité et d'eau	0,26	0,23
Construction et BTP	31,92	53,60
Commerce	30,93	18,40
Hôtels et restaurants	37,49	36,10
Transports	10,89	2,85
Activités financières	59,68	57,40
Immobilier et services aux entreprises	7,56	10,50
Distribution pétrolière	65,38	58,20
Télécommunication	85,81	16,50

Autres	0,16	-0,07
TOTAL hors "extractives"	462,67	329,06
Activités extractives	2 069,84	1 360,00
TOTAL	2 532,51	1 689,06

Source : Enquête IDE/IPF 1s2011, BCM/INSTAT.

En termes de croissance, le flux d'IDE reçu par la branche « Activités extractives » a baissé de 34% par rapport à l'année précédente. Cette baisse annonce la fin des travaux de construction au niveau de deux grands projets : le QMM, dans le sud du pays, actuellement dans la phase d'exploitation ; et le projet d'Ambatovy, dont la fin des travaux de mise en place est prévue pour cette année 2011.

Par ailleurs, des projets d'investissement, dans d'autres domaines d'activité, commencent à être mis en place après certains retards dus à la situation socio-économique du pays.

Au niveau des branches « hors activités extractives », après une hausse des flux d'IDE en 2009, une baisse de l'ordre de -29% a été constatée pour l'année 2010. Cette variation vient de la baisse probante des flux d'IDE enregistrée par les branches de la « Télécommunication » et des « Activités de fabrication ». La contribution de ces branches à la variation globale est respectivement de l'ordre de -2,7% et de -2,3%.

Pour l'année 2010, les flux d'IDE ont été surtout dirigés vers les branches : de la « Distribution des produits pétroliers » (18%), des « Activités financières » (17%), de la « Construction et BTP » (16%), des « Activités de fabrication » (13%), des « Hôtels et restaurants » (11%) et de la « Pêche, aquaculture » (11%). Le flux d'IDE enregistré dans chacun de ces secteurs est supérieur à 30 milliards d'Ariary.

L'année 2010 s'est fermée sur une note plutôt pessimiste pour l'ensemble des branches autres que les activités extractives au vu du flux d'IDE engendré par ces dernières. Les « Activités de fabrication » qui se trouvaient à la première place en 2009, en termes de flux, a régressé à la quatrième place à la fin de 2010. Et la « Télécommunication », qui était à la seconde place se positionne maintenant à la septième place.

3-2-3. REPARTITION DU FLUX D'IDE SELON LE PAYS D'ORIGINE⁽⁷⁾

Tableau 6 : Répartition du flux d'IDE selon le pays d'origine (unité en Milliards MGA)

Pays	2009	1er semestre 2010
------	------	-------------------

⁽⁷⁾ www.instat.mg

Canada	682,12	124,14
Corée du Sud	468,64	85,53
Japon	462,47	99,24
Royaume-Uni	449,12	9,76
Maurice, île	254,55	21,69
France	112,55	122,70
Etats-Unis	109,83	5,65
Hong-Kong	34,76	-6,03
Italie	30,87	36,60
Luxembourg	30,79	21,18
Autres	-103,54	47,63

Source : Enquête IDE 1er trimestre 2010, BCM /INSTAT

D'après le tableau, on peut constater que la crise la crise a fortement affecté le niveau de l'IDE à Madagascar. Seulement en six mois (1er semestre 2010), Royaume-Unis a baissé jusqu'à 98%, Etats-Unis jusqu'à 95%. Contrairement pour le cas de la France, sa part de l'IDE a augmenté de 8,9%

3-2-4. LE VOLUME DE LA PRODUCTION DES IDE A MADAGASCAR

Tableau 7: Evolution du volume de la production des entreprises industrielles à capitaux étrangers (unité en Milliards MGA)

Type d'entreprise	2009	1er Semestre 2010
Entreprise d'IPF	3,5	3,0
Entreprise d'affiliée	77,8	26,9
Filiale	400,3	135,1
Succursale	20,4	6,4
Total	501,9	171,4

Source : Enquête IDE/IPF 1er semestre 2010, BCM/INSTAT

La structure du volume de la production diffère selon l'apport de l'investisseur non résident dans le capital de l'entreprise. Dans l'ensemble, le volume de la production des entreprises industrielles à capitaux étrangers est réparti essentiellement entre quatre branches d'activité : « Fabrication de textiles et articles d'habillements », « Fabrication des produits

minéraux métalliques », « Fabrication de produits à base de tabac», et « Produits chimiques- produits pharmaceutiques-Corps gras » qui représentent respectivement 39,5%, 21,2%, 15,8%, et 14,1% de la production totale.

Chapitre 4 : LE FINANCEMENT LOCAL DU DEVELOPPEMENT

Pour un pays, à part les financements venant de l'extérieur il y a les financements locaux c'est-à-dire venant même des institutions intérieurs du pays entre la CECAM.

4-1. L'INTERMEDIATION FINANCIERE DECENTRALISEE : LA CECAM

La CECAM est dite décentralisée parce que les agences d'hierarchies inferieurs est plus indépendantes par rapport à ceux de la centrale c'est-à-dire qu'il y a une transfère une partie du pouvoir qui appartenait à un organe central à des organismes locaux. Nous allons voir ci-après cette idée dans la sous titre structure et organisation.

Nous allons voir dans ce chapitre comment la CECAM finance t-elle le développement à Madagascar. Plus précisément on va voir son historique, son structure et organisation, les crédits offerts et l'évolution de ses opérations.

4-1-1. HISTORIQUE DE LA CECAM

L'histoire fait partie intégrante de l'étude sociologique. Et pour bien mener notre étude, nous allons remonter et décortiquer les processus historiques de création de la CECAM.

En 1986, des agriculteurs et des éleveurs malgaches appuyés par l'AVEAMN (Association pour la Valorisation et l'Extension de la Moyenne Mania) soutenus par les agriculteurs français du FERT (Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre) lancent une expérience pilote de crédit rural. En 1989, dans la région de VAKINAKARATRA et d' AMORON'IMANIA, a été crée une association professionnelle agricole FIFATA (FIKAMBANANA FAMPIVOARANA TANTSAHA) ayant pour mission en crédit rural géré dans les caisses villageoises.

En 1993, les caisses villageoises deviennent les CECAM (avec l'appui du BIT et du ministère de l'agriculture). Elles s'étendent au BONGOLAVA par le bais de l'appui du Projet Maïs du Moyen Ouest (PMMO).

En 1994, le ministère des finances et la commission Européenne soutiennent les CECAM en leur rétrocédant un prêt spécial du FED.

En 1995, des CECAM sont ouverts dans l'ITASY, dans IVON'IMERINA Ambatolampy, dans la Sofia.

En 1996, les deux premières Unions Régionales (URCECAM) deviennent une Institution Financière Mutualiste.

En 1997, le groupe Crédit Agricole Mutuel au moyen de la caisse régionale de crédit agricole du Nord Est s'associe avec le FERT (Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre) pour renforcer la formation et l'assistance technique. Des CECAM sont ouvertes dans le Menabe.

En 1998, les 6 URCECAM réunies créent le réseau CECAM et le fonds interrégional de garantie. Les comptes sont consolidés et certifiés. En 2000, la constitution d'UNICECAM et son agrément par la CSBF (Commission de Supervision Bancaire et Financière). Cette année, un accord de financement de l'Etat, de l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement avait été signé.

En 2001, la mise en œuvre du plan stratégique de développement du réseau CECAM sur 4 ans (2001-2004) et de son institutionnalisation.

En 2003, la création de l'établissement financier central (INTERCECAM) S.A.

4-1-2. STRUCTURE ET ORGANISATION

A. STRUCTURE

Le réseau se subdivise en plusieurs échelons :

- CECAM : c'est le niveau le plus bas. IL s'agit d'une caisse se trouvant dans une localité. Elle regroupe au minimum 50 membres à partir de sa création. Les membres qui forment l'assemblée locale élisent deux comités le KMP et le KMM (Komity Mpitantana et Komity Mpanara-maso).

Le KMP ou comité de gestion a pour fonction de :

- . Améliorer la permanence pendant l'ouverture des caisses CECAM
- . Contrôler les mouvements c'est à dire les dépôts et les crédits

Il a le pouvoir de décision en matière de crédit lorsque celui-ci n'a pas encore atteint le plafond délégué à la caisse.

Le KMM ou comité de Surveillance a pour attribution le contrôle de l'application des règles ainsi que les décisions prises par le KMP.

- URCECAM : l'URCECAM est unité dotée de personnalité juridique. Il regroupe les caisses CECAM. En Assemblée Générale, les délégués de la CECAM élisent :

- . D'une part, le conseil d'Administration qui a pour fonction de décider de l'ouverture des caisses locales, de ratifier des adhésions, de définir la gestion à mettre en œuvre.

- D'autre part, le comité de contrôle qui a pour rôle d'être le garant de l'application des procédures.

Il y a des cas où le montant de crédit sollicité pour un membre dépasse le montant délégué à la caisse locale, l'URCECAM décide l'octroi du crédit. Bref, l'URCECAM est l'organe suprême de décision.

- INTERCECAM : elle est formée d'une équipe de techniciens dont le rôle est de contrôler et d'assister les URCECAM dans leur gestion.

- UNICECAM : les Présidents des URCECAM constituent les membres de l'UNICECAM. Ces derniers nomment les membres du comité exécutif qui dirige l'assemblée du réseau.

Elle gère la trésorerie et les fonds Interrégionaux de Garanties Mutuelles (FIGAM) donnés par les URCECAM mensuellement.

C'est l'assemblée générale des membres qui adopte le règlement intérieur, le Comité de gestion, élue par l'AG dirige la CECAM, et informe l'AG sur la situation de caisse. Le Comité de surveillance, élu également par l'AG, assure la fonction de suivi et contrôle la KMP. Le conseiller apporte des avis techniques à la KMP et assiste le caissier dans sa tâche. Et le caissier est désigné par la KMP.

B. ORGANISATION

Comme on a pu constater, des assemblées générales existent au sein du réseau et elles se situent deux niveaux :

B-1. AU NIVEAU LOCAL

Les caisses locales fonctionnent avec une assemblée annuelle de section, un comité de gestion et un comité de surveillance.

Les sections organisent au moins une fois dans l'année une assemblée de section convoquée par la mutuelle. Cette assemblée est composée de 21 personnes :

- Un comité de gestion (Komity Mpitantana KMP) dont l'effectif des membres est fixé par l'assemblée dans une fourchette de 7 à 12 personnes.
- Un comité de surveillance (Komity Mpanara-maso KMM) dont l'effectif des membres est également défini par l'assemblée dans une fourchette de 3 à 5 personnes.

Les KMP et les KMM doivent se réunir au moins une fois par trimestre et tenir des registres de délibération. Ces comités sont statutairement des organes dépendant du Conseil d'Administration (CA) et du Comité de Contrôle (CC) de la mutuelle desquels ils reçoivent une délégation de pouvoir. Ils désignent en leur sein leurs propres représentants (Président, Vice président, etc...)

Un règlement intérieur définit le fonctionnement de la CECAM et ses organes. Les fonctions des élus sont exercées bénévolement, mais il est prévu que ces derniers peuvent se faire rembourser certains frais tels que le transport, l'hébergement, la restauration, etc....

Les organes de gestion des mutuelles sont composés d'une Assemblée Générale (AG), d'un Conseil d'Administration (CA) et d'un Conseil de Contrôle (CC).

L'Assemblée Générale

L'assemblée générale de chaque mutuelle comprend deux collèges de représentants : Le premier collège est constitué de représentants des CECAM élus en AG de section pour une durée de 3 ans renouvelable. Les délégués sont au minimum au nombre de deux par CECAM auxquels s'ajoute un représentant supplémentaire par tranche de 50 membres. Le second collège est composé de représentants des personnes morales membres de la mutualité. Leur niveau de représentation est limité à 20% du nombre de délégués du premier collège.

Leur mandat est également de 3 ans renouvelable.

L'AG de la mutuelle approuve les comptes annuels, décide de l'affectation des résultats, approuve les rapports d'activités du CA de l'union eu du CC, élit les membres d'activité et de budget proposé par le CA pour l'exercice suivant.

Le Conseil d'Administration

Il est composé de nombre d'administrateurs dont le mandat est de 3 ans renouvelable. Les administrateurs désignent en leur sein un bureau de représentation (Président, Vice président, Secrétaire Général, Trésorier). Les pouvoirs du CA sont très larges et recouvrent à la fois les décisions stratégiques (règlement intérieur, fixation du taux, approbation du budget, etc.)

Le conseil peut déléguer ses pouvoirs au Directeur régional ou au Comité de gestion (KMP) au niveau de la CECAM, notamment concernant les activités de collecte d'épargne et d'octroi de crédit.

Le Conseil de Contrôle

Il est composé de 5 membres élus en AG pour trois ans, renouvelables et son rôle consiste essentiellement à surveiller l'application des textes, l'exécution des résolutions arrêtées en AG, et le respect des procédures et des ratios prudentiels.

B-2. AU NIVEAU CENTRAL

Les relations entre les mutuelles régionales et l'INTERCECAM sont définies par une convention cadre. L'INTERCECAM est un appui technique au Réseau CECAM. C'est aussi

une partie intégrante de l'association FERT. Une convention cadre définit leur collaboration. Les mutuels poursuivent leurs efforts de structuration et la formation de leurs membres, élus et techniciens dans un esprit d'autonomisation financière et s'engagent à supporter les coûts des activités de la structure d'appui central INTERCECAM. FERT poursuit sa mission de formation d'appui et de conseil aux mutuels et aide également les mutuels à définir et à couvrir leurs besoins en ressources financières et techniques externes.

Un mécanisme de solidarité interne et de cohésion du réseau est instauré avec la création du Fonds Interrégional de Garantie Mutuelle (FIGAM). Il constitue l'élément concret de la solidarité financière du réseau. Il a été créé au niveau interrégional pour couvrir la part des crédits qui dépasseraient les ratios : couverture de risques (total de crédit sur fonds propres), et division du risque (risque porté par un seul emprunteur).

La création de l'UNICECAM, sans forme provisoire a été la première étape de cette institutionnalisation. Cette première étape se situait dans le processus de construction du réseau CECAM en vue de sa consolidation et de la poursuite de son développement.

Juin 2002 représente la seconde étape qui prévoyait que l'UNICECAM aura pour fonction la représentation de ses membres (les mutuelles régionales) et de définir la politique et les orientations stratégiques du réseau. Cet établissement sera constitué sous forme de société anonyme, associant dans son capital les mutuelles régionales.

4-1-3. LES CREDITS OFFERTS PAR CECAM⁸

On rencontre plusieurs types de crédit chez CECAM. Il y a ceux qui sont faits pour les paysans et il y a ceux qui sont faits pour les gens du milieu urbain. Les critères de ces crédits varient selon la nature, le montant et la durée de remboursement.

Chaque caisse CECAM a sa spécialisation dans l'octroi de crédit. Au total, 11 crédits se trouvent dans un URCECAM.

a- Crédit social ou crédit dépannage :

Il permet de faire face aux cas d'urgence : décès, maladie, incendie, cataclysme naturel, problème de trésorerie, frais de scolarité, ... Il est limité à 300 000 Fmg pour les caisses locales et 1 000 000 Fmg pour les caisses régionales. La durée de remboursement est de 6 mois au maximum. L'intérêt est de 4% et une garantie de 150% du capital. Il n'y a pas de Part Social Variable (PSV) à placer et d'autofinancement.

b- Le crédit productif :

⁸ Procédure CECAM 2005, CECAM, 2005

Ce crédit permet aux paysans de financer leur agriculture et leur élevage (main d'œuvre, semences, engrais, outillage, provende). Il aide aussi à la transformation de paddy en riz blanc. Ce crédit est limité à 3 à 12 mois. L'intérêt varie entre 3 à 4 % par mois suivant le montant de prêt. La PSV est de l'ordre de 2% du montant octroyé. Dans le cas de cessation de paiement, le créancier doit avoir une garantie de 150% du capital augmenté des intérêts.

c- La Location Vente Mutualiste (LVM)

L'objet de ce crédit LVM est l'achat des matériaux de production ou un équipement en crédit-bail. La durée ne dépasse pas 36 mois. L'intérêt est comprise entre 2.5% à 3.5% par mois et varie selon le montant et le prix des matériaux. Les garanties sont différentes selon la nature du LVM (Véhicule 150% du capital, matériel et outillage 50% du capital et pour les cheptels 150% du capital). La PSV est 5% dégressive. L'autofinancement doit être entre 10 à 30% selon le type de LVM. Au terme d'une période de location durant laquelle il s'est acquitté d'un loyer, le bénéficiaire devient propriétaire du matériel.

d- Le Grenier Communautaire Villageois (GCV)

Il permet de mieux valoriser les récoltes. Durant la période de récolte, pour ne pas vendre la production au cours les plus bas, les paysans peuvent bénéficier de l'URCECAM des octrois pouvant atteindre 75% de leur production. Le stockage de ces produits se fait dans un GCV jusqu'à la période de soudure, lorsque les prix sont plus favorables. L'échéance est de 5 à 10 mois avec un intérêt de 3%. La part sociale variable (PSV) atteint 5% du crédit et calculé dégressivement. Il n'y a pas d'autofinancement. Le stock sert de garantie à l'URCECAM jusqu'au remboursement.

e- Le crédit commercial

Il existe deux types de crédit commercial :

- le crédit commercial personne morale et –le crédit commercial individuel (COI). Ces types de crédit sont faits uniquement pour les commerçants légaux c'est-à-dire ceux qui ont une carte de commerçant et une patente. Le crédit passe de 2 000 000 à de 10 000 000 de Fmg, échéance en 3 à 12 mois au maximum. L'intérêt est de 4% par mois et une garantie de 150% du capital plus l'intérêt au cas de non remboursement. La part sociale variable : 5%. L'autofinancement doit être 25% du montant et se fait en nature.

f- Le crédit de construction

Ce crédit est fait pour les membres qui veulent construire, aménager ou acheter une maison. Le fonds est autour de 20 000 000 de Fmg. Sa durée est de 4 à 60 mois avec un intérêt de 2.5% à 3.5% par mois. La garantie constitue l'hypothèque de la maison ou un

montant supérieur à 100% du crédit octroyé. La PSV est de 5% et l'autofinancement 25% du coût du projet.

Ces 6 crédits sont les plus utilisés dans les URCECAM. Mais il y a d'autres crédits qu'on ne peut ignorer comme :

g- Le crédit achat de terre cultivable ou aménagement de terrain à cultiver

Il est très fréquent dans la région d'Alaoira

h- Le crédit achat de terrain à bâtir :

La demande de ce type de crédit augmente de plus en plus dans la capitale

i- Le crédit cultures pérennes

L'objet de ce crédit est l'installation de plantation de café et de culture pérenne. Le montant de prêt peut atteindre 1 500 000 Ar avec une durée de 36 à 72 mois. Le paiement se fait à chaque période de récolte. L'intérêt est de 1,5 % par mois, soit 18% par an et la garantie est de 150% du capital plus l'intérêt. La PSV est de l'ordre de 5% et l'autofinancement 25% du coût du projet.

j- Le crédit fonds d'immatriculation foncière

Le crédit sert à immatriculer les patrimoines des gens (cadastres, titres, ...)

Le tableau suivant résume les caractéristiques de chaque type de crédit

Tableau 8 : Les caractéristiques de chaque type de crédit

Type de crédit	Objet	Montant [Fmg]	Durée	Intérêt [%]	PSV	Garantie	Autofinancement
Crédit social ou crédit de dépannage	Faire face aux imprévus : ces, maladie, frais de scolarité	Local : 300 000 Régional : 1 millions	6 mois	4	-	150% du capital	-
Crédit productif	Financement de l'agriculture et l'élevage	3 à 10 Millions	3 à 12 mois	3 à 4	2%	150% du capital + intérêt	-
Location Vente Mutualiste (LMV)	Achat des matériaux de production	A partir de 3 Millions	36 mois	2,5 à 3,5	5%	150% du capital	10 à 30%
Crédit commercial (COI)	Financement des épiceries	2 à 10 millions	3 à 12 mois	4	5%	150% du capital + intérêt	25%
Crédit de construction	Achat ou aménagement	20 millions	4 à 60 mois	2,5 à 3,5	5%	>100% du capital	25%

	d'une maison						
Grenier Communautaire Villageois (GCV)	Valoriser les récoltes		5 à 10 mois	3	5%	Les produits stockés	-
Achat de terrain cultivable	Achat de terrain à cultiver	5 millions	6 à 24 mois	3 à 4	5%	150% du capital	25% du prix du terrain
Achat de terrain à bâtir	Achat de terrain à bâtir	20 millions	12 à 36 mois	2,5 à 3,5	5%	150% du capital	25% du prix du coût de projet
Crédit cultures pérennes	Installation de plantation de café et de culture pérenne	1,5 millions	36 à 72 mois	1,5	5%	150% du capital + intérêt	25% du coût de projet
Crédit BTP	Projet et marché BTP	-	3 à 10 mois	4	6%	150% du capital	25%
Crédit aux salariés	Toutes sortes de crédits	-	Suivant le contrat	1,5	-	100% du capital	-
Fonds d'Immatriculation foncière	Résoudre les problèmes fonciers (cadastre, titre)	-	-	-	-	-	-
<i>Source : URCECAM Analamanga</i>							

4-2. ANALYSE DE L'EFFICACITE DE CECAM

4-2-1. EFFICACITE SUR LA PRODUCTION ET LE REVENU

Comme on sait que les services de microfinance fournissent un ensemble de produits financiers aux personnes exclues du système financier classique ou formel¹. Ils concernent en général les habitants pauvres des pays en développement.

La polémique sur la microfinance souligne le fait qu'il n'y a pas d'impacts mais des effets. Par exemple il est difficile de corréler le crédit à l'impact de ses crédits. Certaines études récentes menées par plusieurs institutions de microfinance telles Spandana en Inde ou Al Amana semblent démontrer qu'il n'y a pas de transformation profonde de la vie des clients suite à l'accès à la microfinance.

Pour le cas de CECAM, il est vraiment difficile de savoir si les crédits offerts sont ils- efficaces aux bénéficiaires. Plus précisément, est-ce que ces crédits ont fait accroître la production et le revenu des bénéficiaires.

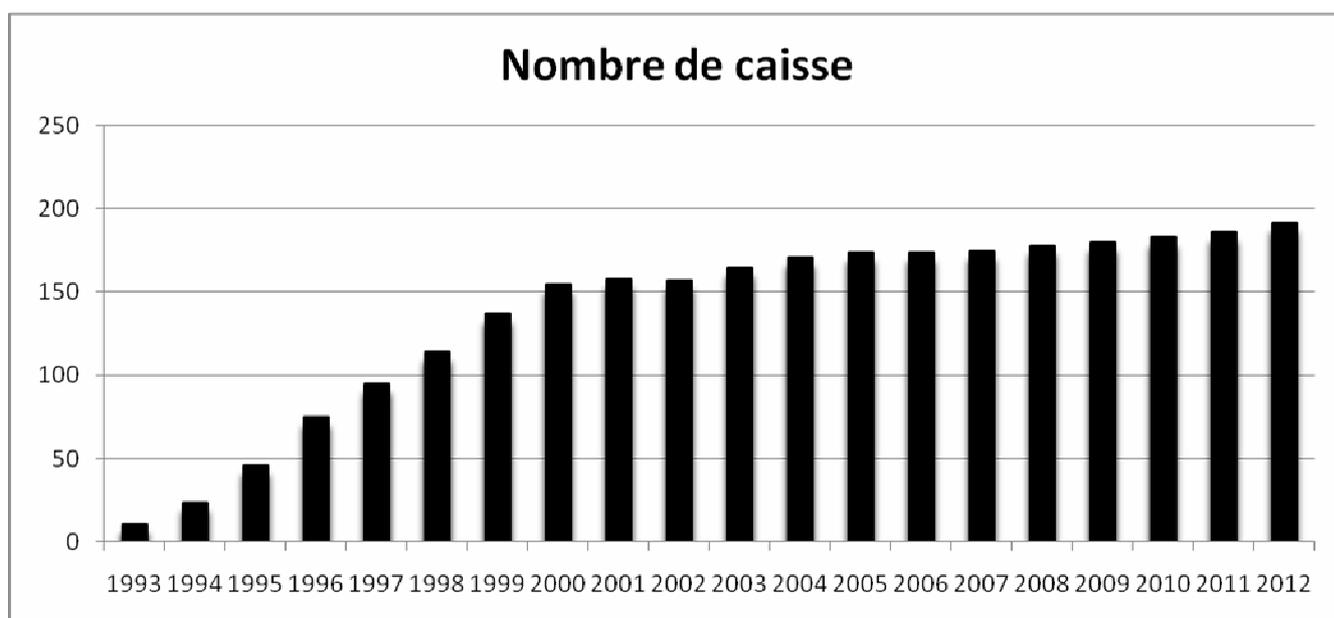
On peut affirmer que le montant du crédit offert par le réseau CECAM et l'effectif des adhérents ne cessent d'augmenter depuis sa création.

Pour mieux comprendre cette augmentation, on va voir plus précisément l'évolution des opérations de CECAM au niveau de la caisse puis au niveau du crédit offert.

A. AU NIVEAU DE LA CAISSE

CECAM est la première institution financière malgache la plus active en milieu rural. Le nombre de caisses passait de 11 en 1993, sa date de création à 192 en 2012. Ces 192 caisses se répartissent dans 14 URCECAM de Madagascar : on peut citer : Vakinankaratra, Amoron'i Mania, Ivon'Imerina, Bongolava, Itasy, Analamanga, Menabe et Alaotra. Cette évolution des nombres des caisses est résumée dans le graphe suivant.

Graphe 5: Evolution de la caisse



Durant son existence, le réseau CECAM a installé, en moyen, 10 caisses par an. C'est en 1996, que CECAM a créé le plus grand nombre de caisses avec 29 caisses en une année. Entre les années 2001 et 2002, il n'y a pas d'installation de caisse à cause des mouvements politiques de 2002 qui engendrait une crise économique dans la nation. Une caisse a été fermée durant cette période. Par contre pour la crise de 2009, il n'y a pas de caisse fermée mais l'installation été ralentie.

B. AU NIVEAU DU CREDIT OFFERT

Comme le nombre de caisse installée, le niveau de crédit octroyé par CECAM ne cesse d'augmenter depuis sa création. Nous allons montrer dans le tableau ci-dessous cette évolution durant l'année 2005 jusqu'à l'année 2011.

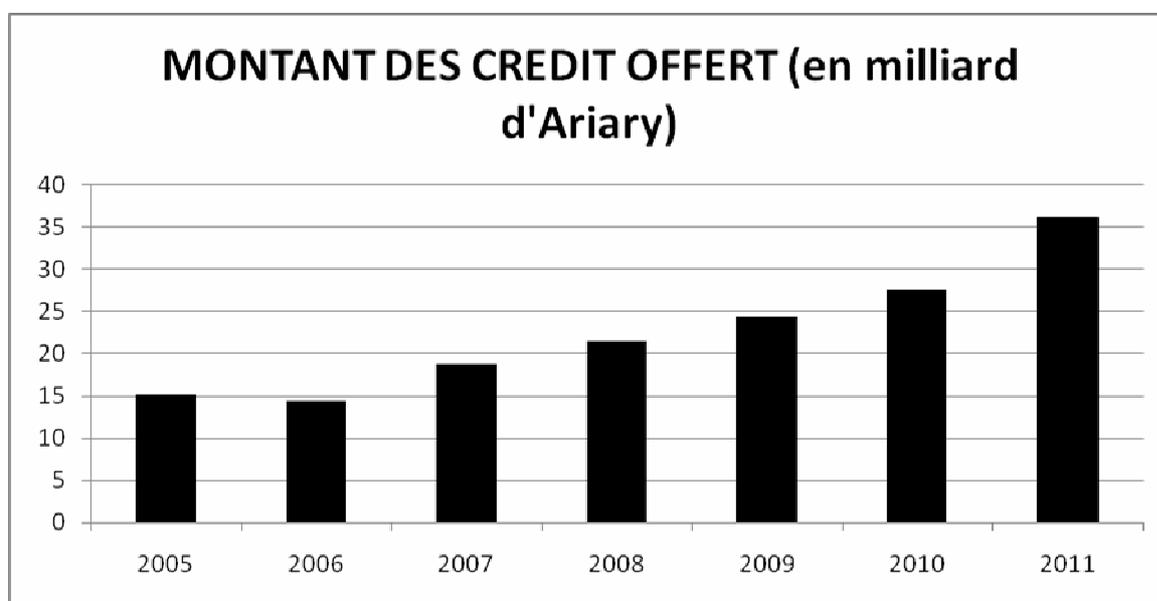
Tableau 9 : Montant des crédits offerts par CECAM

ANNEE	MONTANT DES CREDIT OFFERT (en Ariary)
2005	15 130 268 721
2006	14 830 476 909
2007	18 667 456 664
2008	21 492 180 853
2009	24 251 069 901
2010	27 431 204 562
2011	36 027 941 134

Source : URCECAM Analamanga

Nous allons mettre ces valeurs sur un graphe pour mieux voir son évolution

Figure 6 : Montant des crédits offerts par CECAM



On remarque, en général, qu'il y a une augmentation du montant du crédit offert par la CECAM entre l'année 2005 et 2011. Sauf en 2006, il y a une diminution de 1,98% par rapport à l'année 2005. En moyenne, il y a une augmentation de 3 482 945 402 Ar de crédit offert par an, soit 23% du montant de l'année 2005.

CECAM est une grande institution de microfinance à Madagascar, l'augmentation des effectifs de ses adhérents permet de développer les activités de dépôt et de crédit. Elle occupe la première place au niveau de ces opérations. Cet exploit est dû au professionnalisme dans son fonctionnement et le professionnalisme stimule la confiance de la population.

La raison d'être d'une institution de microfinance est la lutte contre la pauvreté. Le réseau CECAM continue à fournir des services adaptés aux besoins des secteurs agricole et ruraux afin d'intensifier et de diversifier les productions agricoles et l'élevage. Lorsque la production agricole augmente, alors l'institution financière comme CECAM contribue à la garantie de la sécurité alimentaire du pays.

Les projets de CECAM sont de plus en plus rentables à cause de l'évolution des ses activités et surtout l'augmentation de l'effectif de ses membres. L'efficacité de ces projets va amener la CECAM à contribuer au développement des ménages malgaches. Cela va réduire la pauvreté. Or, la question qui se pose est de savoir si ces activités permettent vraiment de financer le développement. Nous allons voir ci-après quels sont les obstacles rencontrés.

4-2-2. LES OBSTACLES RENCONTRES

C. LES OBSTACLES DE LA PART DE CECAM

Même si tout semble parfait, le réseau CECAM peut rencontrer aussi des problèmes. Ainsi cette sous partie distingue les faiblesses de ce réseau.

Même si les URCECAM possèdent plusieurs types de crédit, chaque CECAM n'a pas accès à tous les crédits. Une caisse urbaine par exemple ne prête que les crédits de construction et le crédit LVM. Les caisses rurales se spécialisent dans le GCV, crédit productif et crédit commercial. Par cette restriction sur le type de crédit, beaucoup sont les risques encourus tels que les dégâts des catastrophes naturels pour les crédits agricoles.

L'espace pose de problème pour l'octroi de crédit chez CECAM. Seuls les habitants des alentours immédiats de la caisse peuvent adhérer à cette caisse. Par exemple, les adhérents de CECAM Lovasoa (Caisse Urbaine d'Antananarivo) ne peuvent être que des gens qui vivent dans les communes urbaines d'Antananarivo. Cette restriction écarte les personnes qui ont une grande mobilité dans ses activités.

Pour être bénéficiaire de crédit chez URCECAM, il faut que les membres aient une activité, le remboursement est calculé à partir du revenu de la personne. Par exemple, seuls les commerçants peuvent bénéficier du Crédit Commercial Individuel : COI. Or le problème que rencontrent les Malgaches, c'est le chômage. L'instabilité économique est la cause principale de cette prise de décision. Ainsi, les activités de la microfinance ne concernent que 3% de la

population active à Madagascar. Il est difficile d'atteindre le développement du pays dans ces conditions. Dû à ce fait, on rencontre un grand écart entre les revenus de chaque classe sociale. On n'aide que ce qui en a déjà.

Les cambriolages dans les GCV sont très fréquents dans le milieu rural. Lorsque les techniciens font les rapports de leurs activités au siège, les malfaiteurs profitent de la situation pour voler les stocks dans ces greniers. Il est alors un devoir des CECAM de rembourser les pertes de production. Un des problèmes du crédit rural est donc l'insécurité des agences CECAM.

Même si le nombre de caisses CECAM ne cesse d'augmenter, il existe une mauvaise répartition de l'évolution. Selon la figure « Le réseau CECAM » (Annexe 1), les caisses se concentrent au centre et au nord ouest de Madagascar seulement. Comme toutes les autres activités économiques, Antananarivo est la première ville bénéficiaire. Le développement de chaque province est donc très différent dans le domaine de financement. Le réseau porte ses objectifs sur l'extension géographique plutôt que sur la consolidation des caisses déjà existantes, alors que ces dernières présentent des faiblesses. Cette faiblesse entraîne souvent la fermeture de certain crédit présent dans la caisse, on l'appelle « crédit K.O ».

D. LES OBSTACLES DE LA PART DES EMPRUNTEURS

Quelques membres ayant eu accès au financement ne remboursent pas à temps leur crédit. Cela pose de problème au niveau de la caisse. Le Conseil d'Administration décide de stopper l'octroi de crédit afin que les clients douteux remboursent leur part. Le fonctionnement d'une caisse CECAM dépend du comportement de tous les membres. Le non remboursement entraîne le retard des activités du réseau CECAM et réduit le nombre d'adhérents.

Les causes de non remboursement des crédits sont essentiellement :

- la mauvaise gestion ou encore la « maladie hollandaise » ce qui signifie qu'on n'a pas l'habitude de gérer une grosse somme puis on risque de la gaspiller facilement.
- la mauvaise prévision, par exemple la crise de 2009 conduit à la diminution de demande, à la perte d'emploi, à l'inflation, ...

Dans les milieux ruraux, le principal cause de non contraction de crédit dans les institutions de microfinance est l'analphabétisme : à Madagascar 26,8% de la population sont analphabètes et plus 70% dans les régions ruraux.

Bref, l'existence de l'institution de microfinance comme CECAM conduit à un double avantage, d'une part elle permet de rémunérer le capital de ceux en a, et d'autre part elle permet de financer des projets.

CONCLUSION

Il existe plusieurs moyens de financer un développement tant au niveau local qu'international. Ce ne sont que des moyens mais c'est le résultat qui compte : il y a des moyens qui n'aboutissent qu'à des résultats contraires.

Pour l'APD à Madagascar, l'aide se divise en deux : l'aide bilatérale et l'aide multilatérale c'est-à-dire soit venant directement d'un pays à l'autre soit venant des organismes internationaux. Depuis 2006, leur montant n'a relativement cessé d'augmenter jusqu'à 2009. La crise de 2009 a fortement bouleversé l'économie du pays à cause de son dépendance à l'aide étrangère. De ce fait, une fois que l'aide est suspendue, Madagascar n'arrive pas à payer 75% de son budget ce qui aggrave de plus la crise politique. Ces aides conduisent au développement sous quelque conditions : plus Madagascar bénéficie de ces aides, plus les bailleurs de fonds décident de plus à la prise de décision dans le pays alors que ces décisions ne fondent que des intérêts à eux pas pour le pays. La concessionnalité de l'aide compte aussi, cela peut conduire à l'endettement de l'Etat. D'après notre étude, on a une corrélation négative ($r = -0,517$) entre le PIB/habitant et le montant de l'APD/habitant entre 2005 et 2010, cela signifie que les aides ne conduisent pas au développement du pays. Bref, pour Madagascar, l'APD est une sorte de moyen pour survivre mais pas pour développer.

Le développement d'un pays dépend énormément du système financier à l'intérieur du pays : il permet de réunir de l'argent de la part de ceux qui en ont et de les utiliser à des projets que d'autres n'ont pas le moyen. Alors le système financier, plus précisément les institutions de microfinance est un levier au développement d'un pays. Depuis son ouverture, le réseau CECAM ne cesse d'évoluer : le nombre de caisses et le montant de crédit octroyé augmentent chaque année ce qui représente sa place au développement à Madagascar.

ANNEXE

Mode de calcul du test de corrélation

- D'après la formule statistique, on a

$$r = \frac{\sum(X - \text{moy}X)(Y - \text{moy}Y)}{\sqrt{\sum(X - \text{moy}X)^2 \sum(Y - \text{moy}Y)^2}}$$

$$\text{moy}X = \frac{\sum Xi}{N} \text{ et ainsi pour } \text{moy}Y$$

- Posons X=PIB/habitant et Y=APD/habitant, ainsi le tableau 5 devient

Années	2005	2006	2007	2008	2009
X	252	265	289	366	275
Y	68	50	39	43	81

- En appliquant la formule, on a $r = \frac{-1651,4}{\sqrt{(8069,2)(1262,8)}} = -0,517$

SIGLES ET ABREVIATIONS

AVEAMN : Association pour la Valorisation, l'Extension et l'Aménagement de la Moyenne Mania

APD : Aide Publique au Développement

APL : Aide Pour le Logement

BAD : Banque Africaine de Développement

BIT : Bureau International de Travail

CA : Conseil d'Administration

CAD : Comité d'Aide au Développement

CC : Comité de Contrôle

CECAM : Caisse d'Epargne et de Credit Agricole Mutuel

CSBF : Commission de Supervision Bancaire et Financière

FERT Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre

FIFATA : Fikambanana Fampivoarana Tantsaha

FIGAM : Fonds Interrégional de Garantie Mutuelle

IDE : Investissement Directe Etranger

IMFs : Institution de la Microfinance

KMM: Komity Mpanara-maso

KMP: Komity Mpitantana

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PED : Pays en voie de Développement

PIP : Promotion des Investissement Publique

PIB : Produit Intérieur Brut

PSDR : Projet de soutien au développement rural

PSV: Part Social Variable (PSV)

PTF: Partenaire Technique et Financier

SNU: System des Nations Unis

STP CA : secrétariat technique permanent pour la coordination de l'aide

URCECAM : Unions Régionales de Caisse d'Épargne et de crédit Agricole Mutuel

USD : System des Nations Unis

LISTE DES FIGURES

Figure 1: La place de la fiscalité dans le circuit économique

Figure 2 : Relation entre PIB/habitant et APD/habitant

Figure 3 : Evolution du stock d'IDE de 2000 à 2009

Figure 4: Evolution de l'APD sur les dix dernières années

Figure 5: Evolution de la caisse CECAM

Figure 6: Montant des crédits offerts par CECAM

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les différents types de crédits dans les institutions de microfinance

Tableau 2: Aides multilatérales

Tableau 3 : Aides bilatérales

Tableau 4: La situation de l'aide étrangère à Madagascar de 2009 à 2011

Tableau 5: Les flux d'IDE par branche d'activités en 2009 et en 2010

Tableau 6 : Répartition du flux d'IDE selon le pays d'origine

Tableau 7: Evolution du volume de la production des entreprises industrielles à capitaux étrangers

Tableau 8 : Les caractéristiques de chaque type de crédit de CECAM

Tableau 9 : Montant des crédits offerts par CECA

BIBLIOGRAPHIE

- BERNET Luc - ROLLANDE, Page 182, « *Principes de technique bancaire* » édition DUNOD, Paris, 1995, 365 Pages.
- LIMA Pascal, « *La microfinance dans les pays en voie de développement* », IEP, 2004
- LABIE Marc, page 24, « *La microfinance en questions* », édition Luc Pire, 1999, 113 Pages
- « *Historique du Comité d'aide au développement de l'OCDE* ». EDITION 2006, page 41
- Patrick GUILLAUMONT, « *Economie du développement* », édition DUNOD, page 296
- Procédure CECAM 2005, CECAM, 2005

Nom : RAMINOSON

Prénoms: Zakasoa Fetraniaina

Titre : LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT : de l'aide publique au développement
au système de microfinance mutualiste

Nombre de pages : 56

Nombre de tableaux : 09

Nombre de graphiques : 06

Résumé analytique:

Bien sûr, les aides venant de l'étranger sont des sources de développement mais pourquoi Madagascar reste encore classé dans les pays les plus pauvres malgré ces aides qu'elle a reçues. En analysant cette situation, on constate que plus un pays bénéficie de l'aide, plus il dépend de ces fonds et plus les dettes du pays s'accroissent. En octroyant ces aides, les donateurs décident de plus en plus à la prise de décision dans ce pays. Or ces pays ne pensent qu'à leurs intérêts. Ces situations ne permettent pas aux pays pauvres de se développer librement et rapidement. Parfois ces aides sont devenues un piège ou même un barrage au développement pour les pays bénéficiaires.

Le système financier mutualiste est un instrument très efficace au financement du développement dans un pays du fait que le taux d'intérêt est très bas par rapport aux autres systèmes. Pour le cas du réseau CECAM, depuis sa création, on constate une très forte augmentation au niveau de l'effectif des membres et au nombre de caisses créées. Ces résultats prouvent que ce système est efficace.

Mots-clés : aide extérieure(APD), système financier mutualiste, développement, crédit

Encadreur : Monsieur ANDRIAMALALA Mamisoa Fredy

Adresse de l'auteur : 3 P 24 Lazaiana Avaradrano

Téléphone : 034 03120 96 / 033 05 613 31